

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

■ **FENSCH**

2024-2026



# Sommaire

I.	Le contexte .....	3
II.	La synthèse du diagnostic territorial de santé ORS – IREPS (décembre 2018) .....	7
1.	L'état de santé de la population du Val de Fensch .....	7
2.	Les principaux déterminants de la santé et de la qualité de vie sur le territoire.....	8
2.1.	La démographie et les conditions socio-économiques .....	8
2.2.	L'environnement et le cadre de vie des habitants .....	9
2.3.	L'offre de soins et l'offre de services.....	10
III.	Les politiques et les engagements des partenaires .....	12
1.	La Communauté d'agglomération du Val de Fensch :.....	12
2.	L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est : .....	12
3.	La Préfecture de la Moselle :.....	14
4.	La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Moselle : .....	14
5.	Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) d'Alsace Moselle :.....	17
6.	Le Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz-Thionville :.....	19
7.	L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Metz Jury : .....	19
8.	Le Conseil Régional Grand-Est :.....	20
9.	Le Département de la Moselle : .....	21
10.	La Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine :.....	21
11.	La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées : .....	22
IV.	Le champ du Contrat Local de Santé du Val de Fensch.....	25
1.	Le périmètre géographique du contrat :.....	25
2.	Les principes partagés :.....	25
3.	Les signataires du contrat :.....	26
4.	L'ouverture à d'autres partenaires :.....	26
5.	La gouvernance du contrat local de santé : .....	26
5.1.	Le comité de pilotage :.....	26
5.2.	L'équipe projet du contrat local de santé : .....	27
5.3.	Les groupes de travail :.....	28
6.	La coordination du contrat local de santé :.....	28
7.	L'accompagnement méthodologique des acteurs :.....	28
8.	La communication : .....	28
V.	Les priorités du Contrat Local de Santé du Val de Fensch. ....	29

1. Les priorités transversales :.....	29
2. Les priorités thématiques :.....	30
3. Un volet santé mentale :.....	31
4. Une articulation territoriale avec :.....	31
VI. Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du Contrat Local de Santé : .....	32
1. Durée et révision du contrat : .....	32
2. Modalité de mise en œuvre du contrat : .....	32
3. Modalités de suivi du Contrat local de santé et des actions :.....	32
4. Modalités d'évaluation du Contrat local de santé :.....	32
VII. Les actions : .....	34
1. Les priorités transversales :.....	34
2. Les priorités thématiques :.....	34
VIII. Signature du Contrat Local de Santé : .....	38
XIX. Annexes .....	40
Annexe 1 : Index .....	40
Annexe 2 : Les fiches actions.....	41

## I. Le contexte

Les 10 communes membres<sup>1</sup> ont délégué une compétence « santé » à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch par délibération de son assemblée le 15 décembre 2016. Cette compétence communautaire facultative porte sur les points suivants :

- Observation sanitaire et sociale : mise en place d'un observatoire territorial associant tous les partenaires concernés.
- Continuité, accès et permanence des soins : aide à l'installation et maintien des professionnels de santé sur le territoire communautaire.
- Construction de nouveaux bâtiments dédiés dans le cadre d'un schéma communautaire de santé élaboré en lien avec les partenaires publics ou privés.
- Intégration de la santé dans toutes les politiques publiques en lien avec les compétences exercées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
- Mise en réseau : adhésion ou soutien de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à toute structure permettant de favoriser la mise en réseau et l'échange de pratiques entre les acteurs.

Une première manifestation de cette prise de compétence voit le jour en 2017 où, suite à une saisine de son conseil de développement<sup>2</sup>, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch établit un règlement d'intervention pour l'installation ou le maintien de professionnels de santé sur le territoire communautaire<sup>3</sup>.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence « santé » et en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), un diagnostic territorial de santé a été présenté aux élus municipaux et communautaires ainsi qu'aux membres du conseil de développement en décembre 2018<sup>4</sup>.

Celui-ci a été mené sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires et en incluant des habitants, les dix communes, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et associatifs de terrain et les partenaires institutionnels.

Ce diagnostic se compose de deux expertises complémentaires avec une enquête quantitative, confiée à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est et une enquête qualitative confiée à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Grand Est. Le diagnostic a permis d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur le territoire mais également des thématiques transversales qui constitueront la trame du contrat local de santé.

Parallèlement, entre 2017 et 2019, le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a animé auprès d'aînés une série de groupes de parole

---

<sup>1</sup> Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Serémange-Erzange, Uckange

<sup>2</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/avis-conseil-de-developpement>

<sup>3</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/wp-content/uploads/2022/11/Reglement-sante-2022.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/wp-content/uploads/2022/02/Diagnostic-territorial-de-sante%CC%81-1.pdf>

portant sur le bien-vieillir et le bien-être<sup>5</sup> en lien avec l'Ireps Grand-Est, l'Université de Lorraine (Département de Sociologie) et le Réseau d'Etudes International sur l'Age, la Citoyenneté et l'Intégration socio-économique (REIACTIS<sup>6</sup>). Une étude portant sur le vieillissement de la population du territoire communautaire a également été menée avec l'Université de Lorraine (Département de Géographie)<sup>7</sup>.

Par délibération du 18 février 2021, la Communauté d'agglomération prenait la décision officielle de s'engager dans la mise en place d'un Contrat local de santé Fensch.

Sans attendre la mise en place du Contrat local de santé Fensch, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a déjà engagé de nombreuses actions avec quelques partenaires locaux ou institutionnels :

- Accompagnement de professionnels de santé sur le territoire (un médecin, deux orthophonistes, un ergothérapeute et un kinésithérapeute) ;
- Développement d'un pôle santé dans le bâtiment communautaire Feltière à Fameck : clinique dentaire, cabinet de radiologie, médecine du travail, kinésithérapeute, psychologue ;
- Accompagnement de projets immobiliers à vocation de santé (Knutange, Nilvange...) avec soit un portage public avec l'Etablissement public foncier soit un portage privé avec des promoteurs ;
- Mobilisation de nouveaux médecins retraités pour des permanences de médecine générale au sein de l'hôpital de Hayange en lien avec le CHR Metz-Thionville ;
- Accompagnement des deux équipes de soins primaires (ESP) Vallée de la Fensch et Fameck et de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Moselle 3 vallées ;
- Développement du sport sur ordonnance avec Moselle Mouv' et le Département de la Moselle ainsi que Préscri Mouv, dispositif inscrit dans le plan régional « Activités physiques et sportives aux fin de santé » ;
- Formation de bénévoles avec l'Association française de premiers répondants (AFPR) ;
- Développement d'une offre d'activités physiques adaptées dans les piscines communautaires (cancer, maladie cardiovasculaire, obésité infantile...) ;
- Lutte contre l'habitat insalubre ou indigne et la mise en place d'un permis de louer dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme local de l'habitat (PLH) ;
- Dépollution des cours d'eau et des friches industrielles, mesures de la qualité de l'air dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
- Soutien à des actions de prévention, de lutte contre les violences et de lutte contre les

---

<sup>5</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/avis-conseil-de-developpement>

<sup>6</sup> <https://reiactis.com>

<sup>7</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/wp-content/uploads/2019/04/e%CC%81tude-vieillessement-CAVF.pdf>

## addictions dans le cadre du Contrat de ville

Dès le début de la crise sanitaire liée au COVID, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a distribué des masques à la population et a soutenu les professionnels de santé du territoire en distribuant du matériel de soin et de protection, en mettant à disposition des locaux et un véhicule et en organisant la coordination administrative d'équipes de soins à domicile (notamment à travers la gestion des rendez-vous).

Pendant un an (mars 2021 – mars 2022), en lien avec les trois ESP du territoire et la médecine de ville, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a géré et animé un centre de vaccination à Serémange-Erzange, avec tous les services dédiés (vaccination des adultes et enfants, vaccination à domicile...).

En 2021, une collaboration entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'EPSM de Jury a permis de conforter l'objectif partagé de développer une offre de services dans le domaine de la santé mentale sur le territoire communautaire. L'installation d'une Equipe Psychiatrique de Soins Intensifs à Domicile (EPSIAD) en est la première traduction concrète.

De nombreuses initiatives portées par des opérateurs associatifs ou libéraux pourront trouver leur place dans cette ambition partagée pour le territoire et ses habitants.

D'une part, à l'échelon communal, de nombreux CCAS, centres sociaux ou associations proposent des actions de prévention ou de promotion de la santé.

D'autre part, la labellisation de l'antenne du CHR de Metz-Thionville à Hayange en « hôpital de proximité » va permettre la mise en place d'une véritable interface entre le secteur des soins de ville et médico-social et le secteur hospitalier dans un projet collectif de territoire.

De la même façon, le soutien de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, aux côtés de la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville, à l'Association départementale de permanence des soins (ADPS) permet de pérenniser le poste de permanencier chargé d'organiser l'accès, le flux et le suivi de la patientèle désirant bénéficier des services de ce cabinet de garde dont l'objectif principal est de désengorger les urgences et d'offrir l'accès à un médecin généraliste la nuit et le week-end.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch soutient également le fonctionnement de la Maison du Luxembourg à Thionville, dont une des missions est d'assurer l'information des travailleurs frontaliers sur toutes les questions relatives à la législation sociale luxembourgeoise, y compris celles concernant la santé (couverture santé par exemple)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://www.maisonduluxembourg.fr>

Dans une volonté de travail en réseau et de partage de connaissance, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch fait partie intégrante du Pôle Métropolitain Frontalier (PMF) Nord Lorrain dont un des axes de travail porte sur les problématiques de santé notamment la e-santé.

De la même façon, par délibération du 25 mars 2021, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est membre du Réseau français des Villes-santé de l'OMS (Organisation mondiale de la santé)<sup>9</sup> et participe à divers groupes de travail thématiques.

Enfin le **Projet de territoire 2020-2026**<sup>10</sup> de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch confirme la volonté des élus d'inscrire la santé comme une des priorités du mandat en cours.

Sur la base du **Projet régional de Santé (PRS) Grand-Est 2021-2027**, du **Projet régional de santé environnement (PRSE) Grand-Est**, des spécificités de l'état de santé identifiées dans les données départementales de l'ARS et du diagnostic territorial de santé complété par les études et focus-groupes du conseil de développement, plusieurs priorités se dégagent : L'accès à la santé, aux soins et aux droits, le bien-être et la santé mentale, la lutte contre les addictions, la santé environnementale, les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers, la santé de l'enfant et de l'adolescent et l'accompagnement du vieillissement.

Celles-ci seront mises en place en prenant en compte le développement du travail en réseau, en favorisant l'expérimentation et l'innovation, en développant la démocratie participative en santé et en développant la santé numérique.

Ces priorités pourront être enrichies en fonction de l'implication de nouveaux partenaires.

---

<sup>9</sup> <https://www.villes-sante.com>

<sup>10</sup> <https://www.agglo-valdefensch.fr/projet-de-territoire>

## II. La synthèse du diagnostic territorial de santé ORS – IREPS (décembre 2018)

Au regard des résultats du diagnostic, **l'enjeu principal est la réduction des inégalités sociales, générationnelles et territoriales de santé, en permettant l'accessibilité aux services et un environnement de vie favorable pour tous** – plus particulièrement pour les publics fragiles : personnes en situation de précarité, familles, jeunes et seniors.

Il est à noter que ce diagnostic sera complété en 2023 par une étude réalisée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) dans le cadre du projet ESSPOL (État de santé et santé perçue des populations riveraines d'un site et sol potentiellement pollué dans la région Grand Est).

### 1. L'état de santé de la population du Val de Fensch

Les conditions de mortalité et morbidité de la population du territoire de la CA du Val de Fensch s'inscrivent dans un contexte départemental et régional défavorable par rapport à ce que l'on observe dans l'ensemble de la France métropolitaine. L'analyse de l'état de la santé de la population de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch révèle plusieurs éléments.

Tout d'abord, une mortalité globale plus importante que dans le département de la Moselle et qui, malgré une diminution ces dernières décennies, est supérieure d'environ 20 % au niveau français que ce soit pour les hommes (+19,9 %) ou pour les femmes (+22,4 %).

Ce niveau de mortalité est plus élevé en Haut de vallée (Secteurs de Algrange et Hayange) qu'en Bas de vallée (Secteur de Fameck). Cette différence n'est pas liée à la structure par âge de la population : les taux comparés sont standardisés sur l'âge en référence à une population type et autorise ainsi les comparaisons de territoires ayant des répartitions différentes, par âge, de leur population. S'agissant des déterminants socio-économiques utilisés et disponibles par secteur, ils ne révèlent pas des différences très marquées entre ces sous-territoires (sauf peut-être un niveau de diplôme plus faible dans le « Haut de vallée », notamment pour le secteur d'Algrange).

Ensuite, une perception de la santé et de la qualité de vie des habitants plus négative des acteurs (professionnels, bénévoles, élus) agissant sur le « Haut de Vallée » que sur le « Bas de Vallée ». Ainsi, l'ensemble des acteurs interrogés considèrent que le secteur du « Haut de Vallée » est le secteur géographique sur lequel il est plus important d'agir.

Des pathologies engendrant des surmortalités importantes au regard de la France métropolitaine sont observées sur le territoire comme en Moselle : bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO), diabète et maladies cardio-neurovasculaires (MCNV).

S'ajoutent aussi des pathologies engendrant des surmortalités encore plus élevées dans la CA du Val de Fensch que dans le département : décès liés à la consommation d'alcool, cancers du poumon, décès liés à la maladie d'Alzheimer et autres démences et cancers colorectaux.

Les hommes sont particulièrement touchés par des pathologies liées notamment à la consommation de tabac et d'alcool tandis que les femmes sont concernées par des pathologies dont les facteurs de risques principaux sont une mauvaise alimentation et un manque d'activité physique.



Une difficulté pour évaluer l'état de la santé mentale de la population avec les indicateurs quantitatifs disponibles est à noter : les bases médico-administratives de mortalité ou Affection Longue Durée (ALD) ne renseignent effectivement que sur certains champs de la santé mentale et en particulier les troubles mentaux les plus graves. Le taux de patients en ALD pour affections psychiatriques de longue durée est cependant inférieur au taux de la France métropolitaine, en Moselle comme dans la communauté d'agglomération. Les patients consultants un psychiatre libéral semblent aussi moins nombreux dans la CA du Val de Fensch qu'à l'échelle de la Moselle et des territoires voisins. Ces résultats peuvent être liés à un manque d'offre libérale sur le territoire. Notons néanmoins la présence de centres médico-psychologiques (CMP) sur le territoire même, permettant de prendre en charge les problématiques de santé mentale. Cette problématique de santé mentale avait cependant été évoquée par les interlocuteurs de la CA du Val de Fensch et parmi les acteurs interrogés dans ce travail, certains ont proposé d'augmenter l'offre de prise en charge.

Il apparaît également que les populations sont éloignées du dépistage, avec notamment des taux de participation aux dépistages organisés des cancers du sein et du côlon-rectum plus faibles dans ce territoire que dans l'EPCI voisine et qu'en Moselle.

A noter que, malgré ce contexte, les habitants interrogés sur leur perception de la santé et la qualité de vie définissent avant tout la santé comme un « bien-être global » avant de la rattacher au fait de « ne pas être malade » et de pouvoir se soigner. Ils évoquent également largement l'importance de l'environnement de vie (logement, travail, qualité de l'air, lien social) et de l'hygiène de vie (être actif, bien manger) pour leur santé.

## 2. Les principaux déterminants de la santé et de la qualité de vie sur le territoire

### 2.1. La démographie et les conditions socio-économiques

Pour commencer, une très importante diminution de la population est observée entre 1975 et 2006 avec une perte de 20 000 habitants, un léger rebond depuis 2007-2008 est cependant à noter. Ce rebond est dû en partie à l'arrivée de jeunes actifs (25-39 ans) (+2,4 % entre 2009 et 2014), et donc de familles sur le territoire. Ce peut être liée à une politique de logements à prix plus abordables que les territoires voisins : ceci explique peut-être en partie l'attente, exprimée par les acteurs et les habitants, d'un accompagnement des familles et de la parentalité.

Cette politique attractive de logements peut également expliquer que les ménages accueillis sur le Val de Fensch aient des conditions socio-économiques a priori moins aisées que sur les territoires voisins.

Le territoire est effectivement perçu par ses habitants comme un territoire attractif, en particulier le secteur du « Bas de Vallée », en termes d'emplois (notamment de par sa situation frontalière avec le Luxembourg et son réseau autoroutier), d'offre commerciale et de services. Cependant, cette attractivité ne profite pas à tous car liée à une offre extérieure au territoire et pouvant creuser les inégalités sociales et territoriales.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est marqué par une surreprésentation des populations déjà âgées, dont certaines isolées et en particulier dans le

Haut de vallée, ce qui explique qu'un diagnostic spécifique avait été réalisé en 2017 auprès des seniors pour évaluer leurs besoins.

Le territoire est également marqué par la présence de profils socio-économiques fragiles (faible niveau de diplôme, chômage, faible revenu, pauvreté, nombreux ouvriers, familles monoparentales, allocataires de minimas sociaux) : ces personnes en situation de précarité sont identifiées par les acteurs comme le public prioritaire avec lequel il serait particulièrement important d'agir sur le territoire.

Le second public identifié comme prioritaire par les acteurs du territoire est le public des jeunes adultes de 16 à 25 ans. Cette priorité est partagée par les habitants interrogés qui expriment le souhait d'un apaisement du climat social et notamment intergénérationnel, notamment sur le secteur du « Bas de Vallée » (sécurité publique : circulation dangereuse des 2 roues, souhait d'une éducation à la citoyenneté, un accompagnement des parents d'adolescents...).

## *2.2. L'environnement et le cadre de vie des habitants*

Une forte densité de population marque la CAVF, qui représente la 3<sup>ème</sup> intercommunalité du Grand Est la plus dense après la Métropole du Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'agit possiblement ici d'une conséquence liée au positionnement géographique du territoire, qui se place entre Metz et Thionville-Luxembourg (sillon lorrain) en bordure des grands axes routiers.

L'analyse de certaines caractéristiques environnementales du territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch révèle que cet espace est marqué par une certaine dualité entre ruralité (présence de forêts, sentiers, milieux naturels remarquables tels que les pelouses calcaires notamment sur le plateau d'Algrange-Nilvange et les côtes de Ranguévaux) et zones industrielles anciennes ou encore en activité (activités sidérurgiques et minières notamment) et dont certaines sont devenues des sites de culture et patrimoine (Parc du Haut Fourneau U4 à Uckange, musée des mines de fer à Neufchef).

Cette dualité est aussi ressentie entre certains habitants citant l'environnement naturel du territoire comme un atout (habitants plutôt du « Haut de vallée ») tandis que d'autres évoquent les problématiques de pollution de l'air, de bruit et de manques d'espaces verts (plutôt du « Bas de vallée »). Il faut néanmoins relever que la qualité de l'air est surveillée, bien qu'elle soit probablement assez fortement impactée par les activités industrielles, résidentielles et liées aux transports

Le territoire est également marqué par la présence de logements potentiellement indignes (environ 1 000 d'après le fichier Filocom 2013, soit environ 4,1 % du parc privé) : la thématique de l'habitat est identifiée par les acteurs et les habitants comme prioritaire, notamment pour les personnes en situation de précarité. L'adaptation de l'habitat au vieillissement a également été évoquée lors de l'enquête réalisée auprès des seniors.

La thématique de la collecte des déchets a été également largement évoquée par les habitants, notamment par des réserves émises concernant le système d'accès aux conteneurs (carte à puce) pouvant provoquer des décharges sauvages, ou par des problématiques d'accès aux déchetteries pour les seniors ou les personnes peu mobiles.

La question du climat social est la thématique perçue comme la thématique prioritaire sur laquelle agir pour les habitants, sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur le

« Bas de Vallée » : problématique de sécurité routière notamment autour des écoles, relations intergénérationnelles à améliorer entre les jeunes de 16 à 25 ans et la population, sentiment d'insécurité pour les seniors...

### *2.3. L'offre de soins et l'offre de services*

Concernant l'offre de soin sur le territoire de la CAVF, l'examen de l'offre de santé de proximité, hospitalière et médico-sociale existante pour répondre aux besoins de la population montre que même si la situation en matière d'accessibilité à un médecin généraliste libéral apparaît intermédiaire, la densité pour 100 000 habitants est inférieure à la valeur départementale et le nombre de professionnels a diminué ces dernières années ; en outre près des trois quarts des médecins généralistes exerçant en libéral sont âgés de 55 ans ou plus.

S'agissant des médecins spécialistes libéraux, les densités sont très faibles (trois fois moins de médecins spécialistes toutes spécialités confondues qu'à l'échelle de la Moselle) et les professionnels sont tous âgés de 55 ans ou plus.

D'autres professionnels de santé sont présents sur le territoire mais en général à des densités plus faibles qu'au niveau départemental (ex : dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes, ...) sauf pour les psychologues et orthophonistes qui sont relativement bien représentés.

Ces constats relatifs à l'offre libérale peuvent cependant être modulés par une offre existante plus importante sur la communauté d'agglomération voisine (CAPFT) ; les temps d'accès à un certain nombre de professionnels de santé restant relativement limités (en deçà en général de la valeur médiane pour la Moselle). Toutefois, ces temps d'accès ne renseignent pas sur la disponibilité des professionnels et les éventuels délais d'obtention de rendez-vous. De plus, à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement de Thionville, les densités de professionnels de santé apparaissent assez faibles.

Concernant l'offre hospitalière, celle-ci est principalement située sur les territoires voisins (CAPFT voire Metz Métropole), même si quelques lits d'hospitalisation en médecine chirurgie sont encore en place à Hayange, de même que quelques places en soins de suites et réadaptation et en psychiatrie. Une offre ambulatoire en santé mentale est également implantée (CMP de Hayange et de Fameck). Le service des urgences a été quant à lui transféré en 2013 à Thionville.

Une offre d'hébergement et accueil des personnes âgées existe sur le territoire (EHPAD, résidence autonomie) et apparaît du même ordre de grandeur que l'offre départementale (au regard de la population des 75 ans et plus), hormis concernant les services de soins infirmiers à domicile qui semblent moins développés dans la CAVF qu'en Moselle. Une trentaine de places pour de l'hospitalisation à domicile (HAD) (pas uniquement dédiée aux personnes âgées) existe toutefois sur le territoire. Néanmoins, le « diagnostic séniors » avait repéré que l'offre apparaissait limitée à certaines communes et en capacité d'accueil avec les foyers- logement de Serémange-Erzange, Florange, Nilvange, Uckange et Hayange, et ne permettait pas de satisfaire toutes les demandes.

La perception des habitants et des acteurs est cependant celle d'une dégradation, et surtout d'un risque de dégradation, de l'accès à une offre de soins de proximité (départs en retraites des médecins généralistes, difficultés d'accès financier et géographique aux

médecins spécialistes, absence de service d'urgence sur le territoire...), cette perception étant particulièrement marquée sur le « Haut de Vallée ». Beaucoup souhaiteraient une amélioration de l'offre sur le territoire, notamment pour répondre aux besoins des publics les plus fragiles (peu mobiles, à faibles revenus, isolés, âgés...).

Les acteurs identifient, au-delà de cette problématique d'accès à une offre de soin de proximité, des pistes d'amélioration en matière de coordination et d'organisation de cette offre sur le territoire (mise en place d'un service de médecine de garde de ville, renforcement de la coordination entre professionnels du soin, de la prévention et du social, mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires...). Une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) a été constituée sur le territoire. La CPTS « Moselle 3 Vallées » comprend 34 communes, réparties entre les Vallées de l'Orne, de la Fensch et de l'Alzette. Le territoire de la CAVF bénéficie de cette nouvelle dynamique.

Concernant l'offre de services, les acteurs et les habitants (dont les seniors) ont identifié un nécessaire travail de lisibilité et d'adaptation de cette offre : le niveau de services apparaît rarement comme insuffisant ou insatisfaisant, mais plutôt comme mal connu, pas toujours adapté et accessible. A ainsi été exprimé :

- Comme décrit précédemment, la nécessaire coordination entre les professionnels du soin et du social, pour un accompagnement plus efficient notamment des personnes les plus fragiles (seniors et personnes en situation de précarité).
- Une amélioration attendue des transports en commun (augmentation des lignes de transport en commun notamment pour les scolaires pour que l'ensemble des quartiers soient desservis, apporter des solutions de transports adaptées aux personnes âgées, la gratuité des transports...).
- Un renforcement souhaité de l'offre d'accompagnement des jeunes et de leurs familles (parentalité, lutte contre l'échec scolaire, prévention « écrans » ...), ainsi que des personnes en situation de précarité notamment d'emploi (formation professionnelle, demandeurs d'emplois âgés...).
- Une amélioration de l'offre de loisirs et d'infrastructures notamment pour les jeunes.
- Le maintien d'une offre de services de proximité (commerces, loisirs, services administratifs...) ne nécessitant pas systématiquement un déplacement important ou l'utilisation de services numériques (notamment pour les seniors).

### III. Les politiques et les engagements des partenaires

#### 1. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch :

L'élaboration et la mise en œuvre du CLS Fensch est une des traductions concrètes de la prise d'une compétence santé en 2016.

Le **Projet de territoire 2020-2026** confirme l'ambition de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'agir dans le domaine de la santé en intégrant des actions concrètes dans les différentes compétences exercées : sport, petite enfance, logement, environnement...

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch assurera le portage administratif, la gestion du Contrat local de Santé Fensch et co-animera ce contrat avec l'Agence régionale de santé Grand-Est.

Les différentes contractualisations en cours ou à venir (contrat de ville, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain, plan climat air, énergie, territorial, convention territoriale globale...) intégreront un volet santé en fonction des publics visés.

Enfin la dynamique intercommunautaire impulsée par le Pôle métropolitain frontalier Nord Lorraine permettrait d'aborder des problématiques de santé partagées avec les pays frontaliers (Luxembourg et Belgique) comme la question du développement de la santé numérique (E-santé).

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch organisera un temps d'échange bimensuel avec les adjoints à la santé des communes de l'ensemble de la CAVF et l'envoi d'une lettre d'information « Actualités santé » à ces adjoints, également tous les deux mois

#### 2. L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est :

La politique de l'ARS Grand Est est définie par un projet régional de santé PRS 2018-2028 adopté en 2018, révisé en 2019 et faisant l'objet d'une nouvelle révision en 2023. Le PRS est élaboré en concertation avec les acteurs de santé de la Région Grand Est. Il tient compte des besoins de la population et des territoires, de la politique nationale de santé y compris la sécurité, la qualité des prises en charge et la maîtrise des dépenses de santé.

Le PRS est composé de 3 éléments :

- Le cadre d'orientation stratégique 2018-2028 qui détermine les priorités de la politique régionale ;
- Le schéma régional de santé qui prévoit l'ensemble des actions qui seront menées pour répondre aux besoins de la population ;
- Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins qui vise à améliorer la santé des plus démunis.

Le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins arrivent à échéance en 2023 et font l'objet d'une redéfinition pour les 5 années à venir.

Les défis majeurs identifiés sont :

- Une population vieillissante avec une forte augmentation de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 et l'accroissement des maladies chroniques.
- Une situation sociale plus défavorisée dans les grandes villes et les territoires ruraux ;
- Une mortalité plus défavorable.
- Des inégalités d'accès à l'offre de santé.
- Une exigence de qualité, de sécurité et de pertinence des soins.
- L'apport de l'innovation et du partenariat en santé.
- La soutenabilité financière et l'efficacité du système de santé.

Les 7 axes stratégiques du PRS sont :

- 1- Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ;
- 2- Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité ;
- 3- Adapter la politique de ressources humaines en santé ;
- 4- Faire évoluer le système dans une logique de parcours ;
- 5- Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive ;
- 6- Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins ;
- 7- Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé.

Le PRS identifie 18 programmes d'actions dont : 10 programmes « Parcours de santé » et 8 leviers pour la transformation de notre système de santé.

Les programmes parcours sont :

- Parcours « Personnes âgées ».
- Parcours « Personnes en situation de handicap ».
- Parcours « Santé des enfants et des adolescents ».
- Parcours « Personne en situation sociale fragile » - programme régional d'accès à la prévention et aux soins PRAPS.
- Parcours « Maladies chroniques ».
- Parcours « Patients atteints de cancer ».
- Parcours « Maladies neurocardiovasculaires / AVC ».
- Parcours « Maladies neurodégénératives ».
- Parcours « Maladies rares et génétique ».

Les programmes leviers pour la transformation du système de santé sont :

- Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions.
- Soins de proximité et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital.
- Ressources humaines en santé.
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés.
- Innovations et e-santé.
- Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles (ORSAN).
- Qualité et pertinence des soins.
- Coopération transfrontalière.

Le contrat local de santé constitue un cadre privilégié pour décliner le PRS.

L'ARS Grand Est s'engage à territorialiser le Projet Régional de Santé Grand Est en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé y compris en matière de santé mentale et de santé environnementale.
- Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers, du dépistage des maladies sexuellement transmissibles, de la vaccination.
- Améliorer l'accès aux soins de proximité et à la santé pour les personnes en situation de précarité.
- Mobiliser, accompagner et coordonner le réseau des acteurs du territoire y compris les hôpitaux (publics et privés) et les représentants des professionnels de santé libéraux (CPTS, URPS, Ordres).
- Veiller à intégrer les représentants des usagers et des aidants dans la conduite des actions et la gouvernance du CLS.
- Soutenir les démarches de parcours en identifiant les portes d'entrées et les points de rupture, en travaillant sur des pistes d'amélioration.
- Favoriser l'installation des professionnels de santé et la coopération interprofessionnelle dans le cadre des exercices coordonnés.

Le Service Animation Territoriale de la Délégation Territoriale de Moselle de l'ARS Grand Est contribue à l'accompagnement des acteurs locaux et participe à l'animation, à la coordination et au pilotage du contrat sous l'autorité hiérarchique du Délégué Territorial de Moselle. L'ensemble des services et des compétences disponibles au sein de l'ARS sont mobilisés autant que de besoin.

L'ARS mobilisera des financements pour soutenir la conduite des actions et recherchera des mutualisations avec ses partenaires institutionnels. L'ARS favorisera l'instruction et l'analyse croisées des demandes de financement.

La reconduction du financement d'une action est systématiquement conditionnée par la production d'une évaluation et de la démonstration de l'atteinte de résultats. L'ARS travaillera à la bonne articulation du CLS avec le Contrat de ville et le Contrat territorial de relance et de transition écologique.

### 3. La Préfecture de la Moselle :

La Préfecture de la Moselle s'engage à :

- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS.
- Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action.
- Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui le concernent.
- Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs, dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants.

### 4. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Moselle :

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Elle garantit ainsi un accès universel aux droits et permet l'accès aux soins. Elle couvre ainsi plus de 90% de la population Mosellane (949 151 affiliés) pour plus de 3 mds€ de dépenses de Santé versées, et à ce titre elle est engagée dans les démarches des Contrats

Locaux de Santé.

Elle agit également en amont de la maladie et de ses complications, avec une offre de prévention sans cesse enrichie, joue un rôle de régulateur du système de santé, pour concilier au mieux qualité des soins et meilleur coût et travaille en collaboration avec les professionnels et établissements de santé, les entreprises et tous les acteurs concernés.

En matière de préservation de la santé, l'Assurance Maladie accompagne chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie. La transformation des modes de vie, la prévalence accrue de certaines maladies chroniques ou encore le vieillissement de la population sont autant d'enjeux de santé publique qui rendent nécessaire la mobilisation en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

L'objectif : encourager les comportements favorables à la santé pour éviter l'apparition ou l'aggravation de la maladie, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et aux situations jugées « à risque ».

Pour mener au mieux cette mission de prévention, l'Assurance Maladie encourage chacun à adopter les comportements qui permettent de préserver sa santé tout au long de sa vie. Elle aide les assurés à devenir pleinement acteurs de leur santé et soutient les actes de prévention des professionnels de santé.

L'action de l'Assurance Maladie repose sur différents axes :

- Soutenir les comportements favorables à la santé : au travers d'actions variées dans de nombreux domaines (tabagisme, surpoids, diabète, maladies cardiovasculaires...) : ex : prise en charge des substituts nicotiques...
- Promouvoir le dépistage et éviter l'apparition de maladies : en facilitant l'accès à la vaccination et au dépistage de certains cancers pour les assurés (envoi d'invitations) et en parallèle, en incitant les médecins à déployer ces actes de prévention : ex : vaccination antigrippale, vaccination des nourrissons, dépistage des cancers du côlon, du col de l'utérus, du sein, programme de prévention bucco-dentaire M'T Dents...
- Accompagner les personnes dans les moments particuliers et / ou difficiles de la vie (grossesse, suites d'une hospitalisation, arrêt maladie de longue durée) au travers d'un accompagnement personnalisé et attentionné : prise en charge des frais de santé à 100%, développement de services spécifiques pour aider les personnes atteintes de certaines pathologies chroniques à mieux vivre avec leur maladie, aide à l'organisation de la prise en charge à la sortie de l'hôpital, prévention de la désinsertion professionnelle : ex : accompagnement des femmes enceintes, service sophia pour les personnes diabétiques ou asthmatiques...

La CPAM porte également des actions concrètes d'accompagnement des populations en écart de soins.

La Mission d'Accompagnement aux Soins (MAS) propose aux assurés fragiles une offre de service d'accompagnement personnalisée intégrée portant sur l'accès aux droits,



l'accès aux soins et également de la prévention, quels que soient le mode et le motif initial de détection. Selon les cas et les besoins identifiés, cette offre pourra également être complétée d'un volet numérique. 5 problématiques constituent le point d'entrée pour un accompagnement des assurés par la Mission Accompagnement Santé :

- Difficultés d'accès aux droits.
- Renoncement ou difficultés d'accès aux soins.
- Renoncement ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap.
- Fragilité face au numérique.
- Situation sociale complexe.

Cette offre de service intégrée et complète permet à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre, de connaître et mieux comprendre le système de santé, de trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées et de renforcer son autonomie dans la prise en charge de sa santé.

La CPAM dispose d'un Centre d'Examens de Santé (CES) qui s'adresse prioritairement aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité. Il est possible d'y réaliser un Examen de Prévention en Santé (EPS), totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, s'appuyant sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et en complémentarité de l'action du Médecin Traitant. Le CES agit également dans la lutte contre la tuberculose, le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles et la vaccination.

Le CES (Centre d'Examens de Santé) est un acteur à part entière de la politique de prévention et de gestion des risques de l'AM :

- Renfort par le CES des offres de l'AM : Programmes Sophia, M'T dents...
- Mise en œuvre des programmes de l'AM : vaccination, prévention dépistage des cancers, arrêt du tabac...
- Mise en place d'actions d'information, de prévention et d'aide personnalisée des consultants : prévention des chutes, ETP BPCO, EES (nutrition, tabac, vie affective et sexuelle...)...
- Aide à la lutte contre les inégalités : ciblage des consultants, informer sur les droits et le système de santé, accompagner et orienter (MAS, Psy, CeGIDD, réseaux...).

L'Examen de Prévention en Santé (EPS) est :

- La porte d'entrée dans le système de santé pour les assurés.
- Une offre de service au médecin traitant.
- Un partenaire permettant la mise en place d'actions de dépistage, de faire le point sur sa santé en individuel, de s'inscrire ou se réinscrire dans le parcours de soins coordonné...

Par ailleurs, la CPAM de Moselle accompagne les assurés en situation de renoncement aux soins (droits, mutuelle, aide financière, etc...) via la MisAS « Mission

Accompagnement Santé », sur simple saisine (cf formulaire joint) assorti du consentement de l'assuré.

Enfin, la CPAM œuvre également pour accompagner le développement des Communautés Professionnelle Territoriales de Santé afin d'engager des réponses aux problèmes d'accès à un médecin ou à une prise en charge continue.

La CPAM de Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- En étant présente aux différentes instances et en participant aux groupes de travail qui rejoignent ses priorités.
- En impliquant les Chargées de projet de son service AOS ainsi que son Centre d'Examens de Santé dans l'élaboration des actions retenues dans leurs domaines d'intervention.
- En mobilisant des fonds par le biais d'Appels à Projet (FNPEIS).
- Par ses programmes de prévention (cancers, santé des jeunes, santé mentale et ses offres de services de son centre d'examens de santé. Une centre dentaire est implanté sur la commune de Hayange.
- Par l'accompagnement sur la structuration de l'offre de soins, notamment le déploiement des structures d'exercices coordonnés, les aides à l'installation des professionnels.

## 5. Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) d'Alsace Moselle :

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, **complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation.** Il couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Pour en savoir plus : <https://regime-local.fr/>

### **Politique de prévention du Régime Local d'Assurance Maladie**

Depuis 1998, les administrateurs ont la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique. Le Régime Local d'Assurance Maladie est particulièrement engagé sur les thématiques de prévention suivantes :

- Maladies cardio-vasculaires et métaboliques.
- Cancers.
- Bronchite chronique.

- Désinsertion professionnelle.
- Risques visuels et auditifs.
- Santé mentale.

Concrètement les actions soutenues doivent :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée.
- Encourager la pratique régulière d'activité physique.
- Lutter contre le tabagisme actif et passif.
- Faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.
- Favoriser et/ou renforcer le bien-être psychologique.

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- Les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.
- La population adulte salariée.
- La population en situation de précarité.
- La population à risque (âge, sexe, hérédité...).

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- Adoptent une démarche de promotion de la santé.
- Favorisent la mise en réseau des différents acteurs.
- S'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement.
- Mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante.
- Ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local d'Assurance Maladie doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

### **Engagement du Régime Local d'Assurance Maladie**

Pour obtenir un financement de la part du Régime Local d'Assurance Maladie, chaque porteur devra déposer un dossier de demande de subvention. Ce dossier devra être validé par le Conseil d'Administration du Régime Local d'Assurance Maladie. Une convention de partenariat sera signée et la contribution financière sera versée sur présentation de justificatifs financiers.

Par ailleurs, le Régime Local d'Assurance Maladie s'engage à participer aux instances suivantes :

- Comités de pilotage. Le RLAM sera représenté par le Président ou un administrateur désigné par le conseil d'administration et/ou un membre de la Direction.
- Equipes projets. Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.
- Comités de pilotage des actions co-financées. Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.

## 6. Le Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz-Thionville :

Le CHR Metz-Thionville est un établissement public de santé qui propose une offre sanitaire de référence et de recours sur l'ensemble du territoire de Lorraine Nord.

Il est un acteur de santé majeur sur le territoire du Val de Fensch, et offre à la population de plateaux techniques de pointe et des activités d'excellence sur les sites de l'hôpital de Mercy et de l'hôpital Bel Air. D'autre part, en tant que principal acteur du service public hospitalier, le CHR Metz-Thionville assure une permanence des soins dans la plupart des spécialités existantes.

Le site de l'hôpital d'Hayange est pleinement intégré dans le territoire de Lorraine Nord, et s'inscrit dans la volonté constante de répondre aux besoins sanitaires et médico-sociaux du territoire, ainsi qu'à l'évolution de ces besoins par une adaptation des modes de prise en charge des patients.

Le CHR Metz-Thionville entend pleinement participer à la mise en œuvre du contrat local de santé du Val de Fensch. Il est en effet engagé dans les priorités énoncées dans ce contrat, et notamment dans le cadre de ses principaux axes stratégiques de développement de son projet d'établissement :

- Améliorer la réponse de demande de soins en consolidant et développant l'offre du CHR dans un souci permanent de qualité, de sécurité et d'accessibilité à tous les usagers,
- Développer la politique de l'innovation dans les domaines des ressources humaines, des organisations, des techniques de soins et de l'accueil de l'utilisateur pour adapter l'établissement aux nouveaux enjeux de santé publique et sociétaux,
- Fluidifier le lien entre le CHR et la médecine de ville pour favoriser le développement des parcours de soins et l'efficacité de la prise en charge de l'utilisateur sur le territoire du Val de Fensch dans le cadre de la labellisation « hôpital de proximité » du site d'Hayange.

## 7. L'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Metz Jury :

L'Établissement Public de Santé Mentale de Metz Jury est l'établissement public de santé du territoire spécialisé en psychiatrie et santé mentale. Au service de la population de l'espace ouest mosellan, il regroupe six pôles (deux pôles pour personnes adultes, un pôle de psychiatrie infanto-juvénile et trois pôles d'activités spécifiques dédiés à la prise en charge des personnes polyhandicapées, l'urgence psychiatrique, la prise en charge de personnes ayant une addiction et des patients âgés de plus de 65 ans).

Le nouveau projet médico-soignant 2021-2025 de l'EPSM de Metz Jury est construit autour de trois axes visant à permettre aux personnes d'être soignées au cœur de la cité, à promouvoir l'engagement des personnes dans leur parcours de soins, à garantir la cohérence des prises en charge et à penser le projet de soins au service du projet de vie.

Les actions portées par l'EPSM de Metz Jury dans le CLS participent à la stratégie de l'établissement pour moderniser son offre de soins, fluidifier les parcours et l'accès aux soins par l'accompagnement de proximité, l'inclusion sociale, la déstigmatisation ainsi que

l'implication des personnes dans leurs parcours, en collaboration avec les acteurs du territoire.

L'Etablissement Public de Santé Mentale de Metz Jury a mis en place depuis plus d'un an un dispositif de prise en charge de patients à leur domicile qui bénéficie à la population du Nord-Ouest mosellan. Cette innovation s'inscrit dans le travail réalisé par l'EPSM de Metz Jury pour être l'établissement de référence en santé mentale à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en fluidifiant les parcours et l'accès aux soins, par l'accompagnement de proximité, l'inclusion sociale, la lutte contre la stigmatisation et l'implication des personnes dans leurs parcours, en collaboration avec les acteurs du territoire.

L'EPSM de Metz Jury s'engage à soutenir les actions de l'axe « santé mentale » du Contrat local de santé.

## 8. Le Conseil Régional Grand-Est :

La Feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est, première du genre en Grand Est, définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires.

Compte tenu de la situation en région Grand Est, celle-ci s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur les piliers essentiels suivants :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- La santé environnement ;
- Le « sport société » ;
- La recherche et l'innovation en santé.

### Deux axes de l'action de la Région concernant les Contrats Locaux de Santé :

- **« Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé », à savoir :**
  - Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globale des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...)
  - L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;
  - L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;
  - Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;
  - L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;
  - Favoriser les innovations en e santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;

- Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers ».
- **Mieux vivre en Grand Est » à travers notamment :**
  - L'engagement de la Région dans le Plan Régional Santé Environnement ;
  - Les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;
  - Le soutien à l'activité physique adaptée ;
  - La prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Dans ce cadre, la Région Grand Est s'engage à soutenir les actions sous condition de la recevabilité de la demande et dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

## 9. Le Département de la Moselle :

Le Département de la Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- En participant aux instances du CLS : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail dans lesquels le Département est partenaire ;
- En valorisant et mutualisant les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS ;
- En articulant les politiques du CLS avec celles portées par le Département ;
- En développant la synergie d'acteurs.

Le Département de la Moselle chef de file de l'action sociale est particulièrement attaché aux questions d'accès aux soins et à la santé des publics vulnérables, des personnes âgées et de celles en situation de handicap. La santé des enfants et des jeunes parents est un enjeu fort également de ses politiques.

## 10. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine :

Différents acteurs interviennent dans la politique d'action du groupe MSA Lorraine :

### **La politique d'Action Sanitaire et Sociale qui se déploie :**

- En direction des seniors pour la prévention de la perte d'autonomie, pour favoriser le bien vieillir et soutenir les aidants. Pour mener cette politique, la MSA Lorraine met en œuvre différentes actions et projets : aide à domicile (prestations extra-légales), prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, préparation à la retraite, aide aux aidants, développement d'une offre d'habitat intermédiaire en milieu rural (MARPA).
- En direction des familles et des actifs fragiles afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle, en direction des jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle.
- Et de façon générale en faveur de l'accompagnement des territoires ruraux pour le développement d'une offre de service en matière d'enfance, de petite enfance et de

soutien à la parentalité aux côtés des collectivités territoriales, des CAF et des pouvoirs publics.

**La Santé au travail et Prévention des risques professionnels** : Médecins du Travail et Infirmiers (assurent le suivi des salariés agricoles, et mènent des actions en entreprise), Conseillers en prévention (accompagnent les entreprises et les exploitants non-salariés dans une démarche de prévention des risques professionnels).

**Le Service du Contrôle Médical et Dentaire assurant des actions de prévention en santé publique:**

- En matière d'accessibilité et d'organisation des soins : en accompagnant les projets de structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé),
- En matière de prévention et de promotion de la santé : en proposant une offre adaptée aux besoins des territoires ruraux, grâce notamment à un investissement aux côtés des collectivités locales et de l'ARS dans la signature des contrats locaux de santé, mais aussi par la mise en œuvre d'action déclinant les thématiques nationales de santé publique (vaccination, dépistage des cancers, prévention bucco-dentaire, lutte contre les addictions), et d'actions institutionnelles (instants prévention santé, actions de prévention dentaire, actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, programme de prévention à destination des personnes en situation de précarité, programme national d'Éducation thérapeutique, plan nutrition santé et activités physiques).

La Mutualité Sociale Agricole s'engage à :

- Désigner deux représentants pour participer au comité de pilotage et aux comités opérationnels du CLS.
- Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action.
- Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui le concernent.
- Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les cofinanceurs, dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants.

## 11. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées :

Prévues par la loi de modernisation de la santé du 26 janvier 2016, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) se composent de « professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours, et d'acteurs médico-sociaux et sociaux concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé ».

Chaque CPTS a vocation à réunir des professionnels de premier et deuxième recours qui interviennent ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients. Son objectif est de renforcer les liens entre professionnels et de proposer, dans son projet de santé, des actions et outils de coordination.

### **Contenu du projet de la CPTS :**

Le projet est porté par des professionnels de santé libéraux, ainsi que par leurs différents partenaires dont la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Soucieux de la qualité de l'offre de soins et souhaitant s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de leurs pratiques, ces professionnels visent les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès aux soins.
- Améliorer l'organisation des parcours de soins pluriprofessionnels.
- Mettre en place des actions de prévention et d'information.
- Organiser des réponses adaptées aux crises sanitaires, en lien avec les autres structures d'urgence.
- Informer et accompagner les professionnels de santé du territoire.

### **Territoire d'action de la CPTSM3V :**

Le champ d'action de la CPTSM3V s'étend sur 34 communes du Nord-Ouest Mosellan qui sont réparties entre les vallées de l'Orne, de la Fensch et de l'Alzette.

Les 34 communes sont : Algrange, Amnéville, Angevillers, Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Clouange, Fameck, Florange, Fontoy, Gandrange, Hagondange, Havange,, Hayange, Knutange, Lommerange, Mondelange, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Rédange, Richemont, Rochonvillers, Rombas, Rosselange, Russange, Seremange Erzange, Talange, Tressange, Uckange et Vitry sur Orne.

Le territoire de la CPTS compte 736 professionnels de santé libéraux et 31 structures de soins.

### **Projet territorial de santé de la CPTSM3V :**

Le projet est articulé autour de 6 missions déclinées en 14 propositions d'actions (dont deux actions de mise en œuvre des missions complémentaires).

*Mission1 : améliorer l'accès à un médecin traitant et la prise en charge des soins non programmés en ville.*

- Déployer des solutions facilitant la libération du temps médical.
- Renforcer la coordination entre les professionnels dans l'organisation des soins non programmés.
- Faciliter la déclaration du médecin traitant.

*Mission 2 : organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient*

- Dépister la fragilité chez la personne âgée de manière précoce.
- Favoriser l'harmonisation des pratiques dans la prise en charge des patients diabétiques.
- Mieux coordonner la prise en charge du patient atteint de BPCO.



- Accompagner le patient dans son parcours de soins en oncologie à domicile.

*Mission 3 : développement des actions territoriales de prévention*

- Agir comme un acteur de mise en lien pour fluidifier les actions de prévention et de dépistage.
- Faciliter l'information de la population de la CPTS autour du diabète et des modalités de sa prise en charge au quotidien.
- Mise en place de campagne de dépistage BPCO au sein de la CPTS.
- Déployer les programmes d'ETP sur le territoire de la CPTS.
- Renforcer la prévention des addictions auprès des jeunes.

*Mission 4 : gestion des crises sanitaires graves*

- mise en place de la trame nationale en Inter CPTS 57.

*Mission 6 : accompagnement des professionnels de santé sur le territoire*

- Créer un site Internet informatif de la CPTS.

**Partenariat :**

La CPTS M3V se veut partenaire du projet de territoire 2020 -2026 du Val de Fensch. Elle participera à la dynamique intercommunautaire en se positionnant comme l'articulation entre les besoins populationnels et les professionnels du territoire, avec pour objectif de répondre au mieux aux problématiques mises en évidence dans le CLS du Val de Fensch.

## IV. Le champ du Contrat Local de Santé du Val de Fensch

Le Contrat local de Santé Fensch constitue un plan d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle du territoire par les partenaires signataires dudit contrat. Cette démarche partagée ne comprend donc pas toutes les actions de chaque partenaire ou acteur du territoire mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun et intégrées dans le CLS.

Il implique des engagements réciproques :

- L'échange d'information sur les politiques menées par chaque partenaire ;
- Un travail technique de coordination sur les actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- La co-construction de nouvelles actions inscrites au contrat et des éventuelles nouvelles actions qui pourraient émerger.

### 1. Le périmètre géographique du contrat :

Le Contrat local de santé couvre le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) :

- 10 communes membres : Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Neufchef, Knutange, Nilvange, Ranguieux, Serémange-Erzange, Uckange.
- 2 quartiers prioritaires (Rémelange à Fameck et Ouest à Uckange), 3 quartiers en veille active (Champagne-Ardenne à Florange, Grands Bois et Centre à Hayange), 3 villes en territoire fragilisé (Algrange, Knutange et Nilvange).
- 70672 habitants (population légale 2019 en vigueur au 1er janvier 2022 sur le territoire de la CAVF).

La révision de l'actuel Contrat de ville (2015-2022) en 2023 intégrera les problématiques portées par le Contrat local de santé au bénéfice des populations résidant dans ce périmètre. Il en sera de même pour chaque contractualisation nouvelle nécessitant une prise en compte de la santé des habitants du territoire (PCAET, PLH...).

### 2. Les principes partagés :

Les partenaires signataires fondent leur intervention partagée sur les grands principes suivants :

- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population.
- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soin.
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun.
- Penser et développer la participation citoyenne.
- Adopter une approche intersectorielle.

- Développer l'articulation CLS Fensch / Contrat de ville / PLH / PCAET.
- Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention.
- Évaluer le contrat local de santé et les actions soutenues.

### 3. Les signataires du contrat :

Pour la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, le Président.

Pour l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, la Directrice Générale.

Pour la Préfecture de Moselle, le Préfet de la Moselle.

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, la Directrice.

Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Président.

Pour le CHR Metz-Thionville, le Directeur Général par Intérim.

Pour l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Metz CL, le Directeur Général.

Pour le Conseil Régional Grand-Est, le Président.

Pour le Département de la Moselle, le Président.

Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine, le Président.

Pour la Communauté Professionnelle de Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées, la Présidente.

### 4. L'ouverture à d'autres partenaires :

De nouveaux partenaires pourront intégrer la dynamique du Contrat local de santé Fensch soit en proposant une action éligible soit en s'engageant institutionnellement en signant le document cadre. L'intégration d'un nouveau partenaire sera établie par voie d'un avenant après avis du comité de pilotage.

### 5. La gouvernance du contrat local de santé :

La gouvernance du CLS Fensch comprend un comité de pilotage, une équipe projet technique, des groupes de travail réunis en fonction des besoins. Le pilotage de la démarche CLS Fensch est fondé sur quatre principes fondamentaux : la participation des habitants, la coordination des acteurs, la lisibilité et la visibilité des dispositifs, l'évaluation.

#### 5.1. Le comité de pilotage :

Il est co-présidé par le Président de la CAVF ou son représentant et le Délégué Territorial de Moselle de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, ou son représentant.

Il est composé de :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ou son représentant.
- La Déléguée Territoriale de Moselle de l'ARS ou son représentant.
- Le Président du Conseil Régional Grand-Est ou son représentant.
- Le Préfet ou son représentant ainsi que les directions régionales ou départementales proposées par le Préfet (Rectorat, DASEN, DRDJSCS, DREAL, DRAAF...).
- Le Président du Conseil départemental de la Moselle ou son représentant,
- La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Moselle ou son représentant.
- Le Directeur du CHR Metz-Thionville ou son représentant.
- Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Metz Jury ou son représentant.
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine ou son représentant.
- Le Président du Régime Local d'Assurance Maladie ou un administrateur référent.
- La Présidente de la CPTS Moselle 3 Vallées ou son représentant.
- Le Président du Conseil de développement de la CAVF ou son représentant.
- Un représentant de chaque Conseil Citoyen.

Le comité de pilotage peut associer tout expert ou instance nécessaire en fonction des besoins ou de l'actualité. Il a pour mission de fixer les axes stratégiques, les objectifs et les actions, les modalités de financement, les modalités de coopération et de communication, de mandater l'équipe projet, valider les propositions des groupes de travail, le suivi et l'évaluation et de valider les propositions d'avenants au contrat.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

## *5.2. L'équipe projet du contrat local de santé :*

L'équipe projet sera composée d'un technicien représentant chaque signataire du Contrat local de santé du Val de Fensch. Elle peut associer tout expert nécessaire en fonction des besoins ou de l'actualité.

L'équipe projet a pour fonction de :

- Préparer et animer les rencontres de comité de pilotage et s'assurer de la mise en œuvre des décisions.
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage.
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage.
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage si nécessaire.
- Assurer la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du contrat.
- Accompagner les porteurs d'actions et les soutenir au besoin.
- Assurer le lien avec les instances du Contrat de ville, du PLH et du PCAET.

- Préparer des actions de communication.

L'équipe projet se réunira au moins deux fois par an.

### *5.3. Les groupes de travail :*

Des groupes de travail pourront être mis en place en fonction des besoins ou de l'actualité du CLS. Ces groupes de travail sont constitués par les acteurs locaux ou institutions concernés par le sujet abordé.

## **6. La coordination du contrat local de santé :**

L'animation du CLS sera assurée par la chargée de mission santé de la CAVF et le chargé de projet du Service animation territoriale de la Délégation Territoriale de Moselle de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.

## **7. L'accompagnement méthodologique des acteurs :**

Un accompagnement méthodologique des acteurs pour la définition et la mise en place d'une action pourra être envisagée soit en formation groupée sur une thématique spécifique (évaluation par exemple) soit par un accompagnement individualisé pour certaines actions.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'appuiera également sur la dynamique d'échanges d'expériences et de pratiques impulsée par le Réseau français des Villes-santé de l'OMS (RfVS).

## **8. La communication :**

Des actions de communications seront mises en place afin d'informer la population sur la mise en œuvre des actions et de faire des retours réguliers aux acteurs de terrain.

## V. Les priorités du Contrat Local de Santé du Val de Fensch.

Les priorités transversales et thématiques sont partagées par les signataires du Contrat local de santé Fensch.

Ces priorités et les actions qui en découlent prennent en compte la Charte d'Ottawa<sup>11</sup> portant sur la promotion de la santé et permettant d'agir sur les déterminants de la santé. Ces priorités ou actions intègrent également les préconisations du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS dans sa stratégie des Villes-santé 2020-2030 définie au regard du Consensus de Copenhague<sup>12</sup>.

La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé est également prise en compte dans ces priorités notamment sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, la participation et la responsabilisation de la population, l'apport de réponses adaptées et coordonnées en fonction des besoins de cette population.

### 1. Les priorités transversales :

Le diagnostic territorial de santé est consultable sur <https://www.agglo-valdefensch.fr/wp-content/uploads/2022/02/Diagnostic-territorial-de-sante%CC%81-1.pdf>

#### Rappel de quelques éléments du diagnostic territorial de santé :

- ✓ La crise sanitaire COVID a permis de faire prendre conscience aux autorités de la nécessité d'assurer une veille afin d'être en capacité d'avoir une réponse coordonnée, territorialisée et rapide auprès des habitants (canicule, épidémie...).
- ✓ Face aux nouveaux défis notamment en matière de vieillissement de la population, il manque d'expertise territoriale croisée avec de la recherche-action (Université).
- ✓ Face au problème de démographie médicale, l'exercice coordonné de la santé apparaît comme une nécessité pour laquelle des collaborations et partenariats en réseau doivent être développés.
- ✓ Face aux besoins évolutifs des habitants, le contrat local de santé doit accompagner l'expérimentation et soutenir les actions innovantes.
- ✓ La santé numérique apparaît comme une des réponses complémentaires pour faire face à des évolutions démographiques et technologiques de l'offre de soin ou pour maintenir la personne vieillissante au domicile.
  
- ✓ Pour développer la prise d'initiative des patients dans le développement d'une offre de

<sup>11</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>

<sup>12</sup> <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/345939/WHO-EURO-2018-3356-43115-60352-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

santé adaptée à leur besoin et pour permettre une responsabilisation dans leur prise en charge, il apparaît nécessaire d'impliquer des habitants/patients.

- ✓ Sentiment d'isolement de certains publics empêchés

### **5 priorités transversales retenues au regard du diagnostic territorial :**

- Veille et prospective.
- Développer le travail en réseau.
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation.
- Développer la santé numérique.
- Développer la démocratie participative en santé.

## 2. Les priorités thématiques :

### **Rappel de quelques éléments du diagnostic territorial de santé :**

- ✓ Mortalité globale plus importante qu'en Moselle notamment sur le haut de vallée (Algrange, Nilvange, Knutange).
- ✓ Prégnance des ALD avec un taux supérieur à la Moselle.
- ✓ Nécessité d'encadrer, soutenir, accompagner les initiatives et réponses adaptées aux manques de médecins ou spécialistes.
- ✓ Manque de réponses coordonnées pour les soins non programmés.
- ✓ Mise en réseau des professionnels de santé installés sur le territoire encore fragile.
- ✓ Manque d'information sur les droits et réponses pour les usagers.
- ✓ Problématique prégnante d'addictions : toxicomanie, alcool, tabac.
- ✓ Manque de dépistages.
- ✓ Profils socio-économiques fragiles, surreprésentation des familles monoparentales.
- ✓ Environnement impacté par l'activité industrielle : habitat, air, eau.
- ✓ Pathologies des enfants et jeunes liées à une alimentation déséquilibrée et à un manque d'activité physique.
- ✓ Etat de santé mentale fortement impacté par la crise sanitaire avec une offre de soutien psychiatrique et psychologique à conforter.
- ✓ Sentiment de mal-vivre chez les jeunes.
- ✓ Territoire vieillissant, pyramide des âges très déséquilibrée dans certaines villes, problème d'accessibilité aux services, problème de dépendance, solitude...
- ✓ Illectronisme dans certaines catégories de population.

### **5 priorités thématiques retenues au regard du diagnostic territorial :**

- L'accès à la santé, aux soins et aux droits.
- Le bien-être et la santé mentale.
- La prévention à tous les âges de la vie.
- La santé environnementale.

- Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.

### 3. Un volet santé mentale :

La santé mentale est l'une des priorités du CLS à laquelle le CH de Jury apporte son soutien. En particulier pour initier une dynamique locale favorable à la création d'un CLSM sur le territoire du Val de Fensch.

L'axe santé mentale du CLS pourra à terme prendre la forme d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) en fonction des besoins et de la dynamique du territoire

### 4. Une articulation territoriale avec :

Le CLS Fensch est un outil contractuel supplémentaire en lien avec les politiques publiques déjà territorialisées (Etat, Région, Département...) qui pour la plupart agissent aussi sur la santé dans le domaine de la transition écologique, de l'environnement, du logement, de la politique de la ville, etc...

Le Contrat local de santé Fensch est donc articulé avec :

- ✓ Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Moselle.
- ✓ Le Ségur de la Santé.
- ✓ Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRE).
- ✓ Le Projet Régional de santé Grand-Est (PRS).
- ✓ Le Projet Régional de santé environnement Grand-Est (PRSE).
- ✓ Le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch 2020-2026.
- ✓ Le Contrat de ville de l'agglomération du Val de Fensch.
- ✓ Le 3<sup>ème</sup> Programme local de l'habitat de l'agglomération du Val de Fensch (PLH).
- ✓ Le Plan Climat, Air, Energie territorial de l'agglomération du Val de Fensch (PCAET).
- ✓ La Convention territoriale globale (CTG) de l'agglomération du Val de Fensch.



## VI. Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du Contrat Local de Santé :

### 1. Durée et révision du contrat :

Le CLS est conclu pour la période 2023-2026. Il est révisable par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties pour intégrer des nouveaux signataires ou de nouvelles priorités.

### 2. Modalité de mise en œuvre du contrat :

Le Contrat local de santé du Val de Fensch se déclinera par la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat qui seront présentées sous la forme de fiche-action et annexées au présent document. Ces dernières pourront être soumises à modification selon l'évolution du contexte, des besoins repérés ou demandes exprimées, ainsi que de l'évaluation réalisée.

De même, sur la durée du CLS, des actions déclinant les objectifs retenus pourront faire l'objet de fiches actions qui seront soumises à la validation du comité de pilotage et annexées au contrat.

Toutes les fiches inscrites dans ce contrat local de santé auront un porteur de projet identifié qui sera chargé de mettre en place l'action et d'en rendre compte à chaque étape de réalisation (mise en place, bilan, évaluation).

### 3. Modalités de suivi du Contrat local de santé et des actions :

L'équipe projet est chargée du suivi du Contrat local de santé et de la réalisation des actions par les porteurs de projet.

La chargée de mission santé de la CAVF a la charge de centraliser les informations reçues par les porteurs de projet dans un tableau de suivi. Ce tableau sera présenté à chaque réunion du comité de pilotage.

### 4. Modalités d'évaluation du Contrat local de santé :

L'équipe projet est chargée de l'évaluation de la conduite du processus CLS, des résultats des actions et de l'atteinte des objectifs. Elle assure la centralisation et la synthèse des éléments d'évaluation dans un tableau de suivi.

Chaque opérateur transmet à la chargée de mission de la CAVF les informations concernant les indicateurs d'évaluation de processus et de résultat de l'action dont il a la

charge. L'opérateur pourra être accompagné si nécessaire pour la définition de ces indicateurs.

Tout octroi de subvention à un opérateur implique la définition préalable d'indicateurs d'évaluation repris dans la convention de subvention ou la décision de versement de ladite subvention.

Toute reconduction de subvention sera conditionnée à la transmission d'un document d'évaluation des résultats de l'action déjà menée.

Un point d'étape du contrat sera présenté au comité de pilotage en 2025 et une évaluation finale consolidée du contrat sera présentée en 2026.

## VII. Les actions :

### 1. Les priorités transversales :

Le Contrat local de santé Fensch s'appuie sur cinq priorités transversales, communes à tous les axes thématiques (ou priorités thématiques) identifiés :

- Veille et prospective, qui se traduira notamment par le partage des informations à destination des partenaires et du grand public
- Le travail en réseau, qui implique par exemple de continuer à soutenir le développement de la CPTS Moselle 3 Vallées ou de conforter l'action des ESP du territoire
- L'innovation et l'expérimentation
- La santé numérique
- La démocratie participative avec des saisies du Conseil de développement et des conseils de citoyens

### 2. Les priorités thématiques :

Des premiers groupes de travail (un par priorité transversale) ont eu lieu en janvier et février 2023 afin de permettre aux différents acteurs de terrain de s'exprimer. Au total, 85 personnes ont pu participer à ces rencontres. De ces réunions découlent un certain nombre de fiches actions, qui s'ajoutent aux actions déjà identifiées par la CA du Val de Fensch.

#### **Axe 1 : L'accès à la santé, aux soins et aux droits.**

**Objectif stratégique : améliorer l'accès à la santé, aux soins et aux droits des habitants du Val de Fensch.**

**Objectif spécifique 1 : Rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé.**

- Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux.
- Promouvoir et développer une offre de télémédecine.

**Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès aux soins.**

- Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange (CHR Metz-Thionville).
- Soutenir l'Association départementale de permanence des soins (ADPS).
- Proposer une mutuelle à prix réduit – Adhésion à l'AD2S.

- Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale.

**Objectif spécifique 3 Informer la population sur ses droits en matière de santé :**

- Favoriser l'accès au droit en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg.

**Axe 2 : Le bien-être et la santé mentale**

**Objectif stratégique : améliorer le bien-être et la santé mentale des habitants du Val de Fensch).**

**Objectif spécifique 1 : Informer la population sur la santé mentale.**

- Sensibiliser et former les acteurs du territoire en santé mentale.
- 

**Objectif spécifique 2 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique.**

- Favoriser l'accès aux soins en santé mentale, favoriser l'accès aux soins dans les situations de crise psychique et d'épisode psychique aigu par la poursuite de l'implantation de l'Equipe psychiatrique de soins intensifs à domicile (EPSIAD) sur le territoire

**Objectif spécifique 3 : Mettre en place un Conseil local de santé mentale (CLSM) sur le territoire du Val de Fensch.**

**Axe 3 : Prévention à tous les âges de la vie**

**Objectif stratégique : Baisser le taux de personnes en situation d'addiction sur le territoire du Val de Fensch, améliorer la santé des enfants et des adolescents, favoriser le bien-vieillir et le maintien à domicile sur le territoire.**

**Objectif spécifique 1 : Prévenir les addictions.**

- Développer le repérage précoce de l'addiction chez les jeunes de 10 à 13 ans.
- Organiser une démarche de lutte contre le tabac.
- 

**Objectif spécifique 2 : Informer et dépister la population.**

- Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage.
- 

**Objectif spécifique 3 : Mobiliser les parents et encourager la pratique d'une activité physique chez l'enfant.**

- Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits ateliers nutritifs.
- Consolider l'implantation du programme de soutien aux familles et à la parentalité.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'alimentation durable.
- Activités physiques et psychomotrices chez les assistantes maternelles et dans les multi-accueils .
- Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (opération ville-vie-vacances).

**Objectif spécifique 4 : Mettre en place d'actions de prévention.**

- Prévenir les risques auditifs.
- Suivi du parcours de santé des enfants via Mémo santé enfants.

**Objectif spécifique 5 : Eviter l'isolement des séniors en favorisant la création de liens sociaux.**

- Développer le bien-vieillir.
- Engager une recherche-action avec le REIACTIS ou l'Université de Lorraine.

**Axe 4 : La Santé environnementale.**

**Objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie des habitants pour améliorer leur santé).**

**Objectif spécifique 1 : Garantir un logement décent à la population.**

- Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre le permis de louer.

**Objectif spécifique 2 : Identifier les problématiques locales liées à la santé environnementale.**

- Réaliser une étude Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués (ESSPOL).

**Axe 5 : Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers**

**Objectif stratégique : Prévenir les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.**

**Objectif spécifique 1 : Amener la population à se faire dépister et vacciner.**

- Promouvoir les programmes de dépistages organisés des cancers.
- Accompagner vers l'examen de prévention en santé CPAM et les instants santé MSA.
- Développer le réseau des premiers répondants.

- Soutenir la campagne de vaccination contre l'infection par le papillomavirus humain.

**Objectif spécifique 2 : Mettre en avant l'activité physique comme facteur de guérison.**

- Développer l'activité physique adaptée pour les personnes malades du cancer.
- Développer le sport sur ordonnance avec Moselle Mouv et Prescri Mouv.

Des actions supplémentaires pourront intégrer le CLS du Val de Fensch par voie d'avenant, certaines pistes ont été identifiées :

- Actions de prévention autour des addictions à destination des enfants et des adultes.
- Développement de l'éducation thérapeutique du patient.
- Promotion du dispositif Int'Air agir et de la santé environnementale en générale.

## VIII. Signature du Contrat Local de Santé :

<p><b>Pour la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch</b></p> <p>Le Président</p>  <p>Michel LIEBGOTT</p>	<p><b>Pour l'Agence Régionale de Santé Grand-Est</b></p> <p>Pour la Directrice générale et par délégation, le Directeur adjoint</p>  <p>Miji SPAHIC</p>	<p><b>Pour la Préfecture de Moselle</b></p> <p>Pour le Préfet et par délégation, le Sous-Préfet de Thionville</p>  <p>Philippe DESCHAMPS</p>
<p><b>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie</b></p> <p>Pour la Directrice et par délégation, la Manager stratégique à la Direction santé et établissements</p>  <p>Marie DASSONVILLE</p>	<p><b>Pour le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle</b></p> <p>Le Président</p>  <p>Patrick HEIDMANN</p>	<p><b>Pour le CHR Metz-Thionville</b></p> <p>Pour le Directeur et par délégation, la Directrice générale adjointe par intérim / Directrice des Affaires Générales Juridiques et de la Qualité</p>  <p>Anne GUERVENO</p>
<p><b>Pour l'EPSM de Metz Jury</b></p> <p>Pour le Directeur général et par délégation, la Directrice adjointe</p>  <p>Véronique KNEIB</p>	<p><b>Pour la Région Grand Est</b></p> <p>Pour le Président et par délégation, la Conseillère Régionale</p>  <p>Marie-Rose SARTOR</p>	<p><b>Pour le Département de la Moselle</b></p> <p>Pour le Président et par délégation, le Conseiller Départemental</p>  <p>Pierre CUNY</p>

<p><b>Pour la Mutualité Sociale Agricole</b></p> <p>Pour le Président et par délégation, l'Administrateur</p>  <p>Régis ROLLIN</p>	<p><b>Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Moselle 3 Vallées</b></p> <p>Pour la Présidente et par délégation, la Vice-Présidente</p>   <p>cppts.moselle3vallees@gmail.com 570030460</p> <p>Clara MAROTTA</p>	
---	--	--

A Hayange, le

**05 MARS 2024**



## XIX. Annexes

### Annexe 1 : Index

ADPS : Association départementale de permanence des soins  
AFPR : Association française des premiers répondants  
ALD : Affection longue durée  
ARS : Agence régionale de santé  
BPCO : Bronchopneumopathie chronique obstructive  
CAPFT : Communauté d'agglomération Porte de France Thionville  
CAVF : Communauté d'agglomération du Val de Fensch  
CCAS : Centre communal d'action sociale  
CES : Centre d'examen de santé  
CMP : Centre médico-psychologique  
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie  
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé  
CRTE : Contrat de relance et de transition écologique  
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
EPS : Examen de prévention en santé  
EPSIAD : Équipe psychiatrique de soins intensifs à domicile  
ESP : Equipe de soins primaires  
ESSPOL : État de santé et santé perçue des populations riveraines d'un site et d'un sol potentiellement pollué dans la région Grand Est  
HAD : Hospitalisation à domicile  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé  
MCNV : Maladies cardio-neuro-vasculaires  
ORS : Observatoire régional de la santé  
PCAET : Plan climat air énergie territorial  
PLH : Plan local de l'habitat  
PMF : Pôle métropolitain frontalier  
PRS : Projet régional de santé  
PRSE : Projet régional de santé environnement  
REIACTIS : Réseau d'étude international sur l'âge, la citoyenneté et l'intégration socio-économique  
RFVS : Réseau français des Villes santé de l'OMS  
TRACE : Territoires responsables air climat énergie

## Annexe 2 : Les fiches actions

Tableau récapitulatif

Axe thématique	Objectifs spécifiques	Fiches action
<p>Axe 1 : L'accès à la santé, aux soins et aux droits</p> <p>(objectif stratégique : améliorer l'accès à la santé, aux soins et aux droits des habitants du Val de Fensch).</p>	1.1. Rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé.	1.1.1 Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux.
		1.1.2 Promouvoir et développer une offre de télémédecine.
	1.2. Faciliter l'accès aux soins.	1.2.1 Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange (CHR Metz-Thionville).
		1.2.2 Soutenir l'Association départementale de permanence des soins (ADPS).
		1.2.3 Proposer une mutuelle à prix réduit – Adhésion à l'AD2S.
		1.2.4 Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale.
1.3 Informer la population sur ses droits en matière de santé.	1.3.1 Favoriser l'accès au droit en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg.	
Axe thématique	Objectifs spécifiques	Fiches action
<p>Axe 2 : Le bien-être et la santé mentale</p> <p>(objectif stratégique : améliorer le bien-</p>	2.1. Informer la population sur la santé mentale	2.1.1 Sensibiliser et former les acteurs du territoire en santé mentale.
	2.2 Favoriser l'inclusion des personnes en	2.2.1 Favoriser l'accès aux soins en santé mentale, favoriser l'accès aux soins dans les situations de crise psychique et d'épisode psychique aigu par la

être et la santé mentale des habitants du Val de Fensch).	situation de handicap psychique	poursuite de l'implantation de l'EPSIAD sur le territoire
	2.3 Mettre en place un Conseil local de santé mentale (CLSM) sur le territoire du Val de Fensch.	
<b>Axe thématique</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Fiches action</b>
<b>Axe 3 : Prévention à tous les âges de la vie</b>  (objectif stratégique : Baisser le taux de personnes en situation d'addiction sur le territoire du Val de Fensch, améliorer la santé des enfants et des adolescents, favoriser le bien-vieillir et le maintien à domicile sur le territoire).	3.1 Prévenir les addictions.	3.1.1 Développer le repérage précoce de l'addiction chez les jeunes de 10 à 13 ans.
		3.1.2 Organiser une démarche de lutte contre le tabac.
	3.2 Informer et dépister la population.	3.2.1 Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage.
	3.3 Mobiliser les parents et encourager la pratique d'une activité physique chez l'enfant.	3.3.1 Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits ateliers nutritifs.
		3.3.2 Consolider l'implantation du programme de soutien aux familles et à la parentalité.
		3.3.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'alimentation durable.
		3.3.4 Activités physiques et psychomotrices chez les assistantes maternelles et dans les multi-accueils .
	3.4 Mettre en place d'actions de prévention.	3.3.5 Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (opération ville-vie-vacances).
		3.4.1 Prévenir les risques auditifs.
	3.5 Eviter l'isolement des seniors en favorisant la création de liens sociaux.	3.4.2 Suivi du parcours de santé des enfants via Mémo santé enfants.
3.5.1 Développer le bien-vieillir.		
		3.5.2 Engager une recherche-action avec le REIACTIS ou l'Université de Lorraine.
<b>Axe thématique</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Fiches action</b>
<b>Axe 4 : La Santé environnementale</b>  (objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie des habitants pour	4.1 Garantir un logement décent à la population.	4.1.1 Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre le permis de louer.
	4.3 Identifier les problématiques locales liées à la santé environnementale.	4.3.1 Réaliser une étude Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués (ESSPOL).

améliorer leur santé)		
Axe thématique	Objectifs spécifiques	Fiches action
<p>Axe 5 : Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers</p> <p>(objectif stratégique : Prévenir les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers)</p>	5.1 Amener la population à se faire dépister et vacciner.	5.1.1 Promouvoir les programmes de dépistages organisés des cancers.
		5.1.2 Accompagner vers l'examen de prévention en santé CPAM et les instants santé MSA.
		5.1.3 Développer le réseau des premiers répondants.
		5.1.4 Soutenir la campagne de vaccination contre l'infection par le papillomavirus humain.
	5.2 Mettre en avant l'activité physique comme facteur de guérison.	5.2.1 Développer l'activité physique adaptée pour les personnes malades du cancer.
		5.2.2 Développer le sport sur ordonnance avec Moselle Mouv et Préscri Mouv.

## Axe 1 : L'accès à la santé, aux soins et aux droits

**Objectif stratégique :** Améliorer l'accès à la santé, aux soins et aux droits des habitants du Val de Fensch.

**Objectifs spécifiques :**

1.1. Rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé :

- Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux (1.1.1).
- Promouvoir et développer une offre de télémédecine (1.1.2).

1.2. Faciliter l'accès aux soins :

- Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange (CHR Metz-Thionville) (1.2.1).
- Soutenir l'Association Départementale de Permanence des Soins (ADPS) (1.2.2).
- Proposer une mutuelle à prix réduit – adhésion à l'AD2S (1.2.3).
- Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale (1.2.4).

1.3. Informers la population sur ses droits en matière de santé :

- Favoriser l'accès au droit en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg (1.3.1).

<b>Fiche action structurante 1.1.1</b>	<b>Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteurs</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	<i>Personne référente</i>	Charlotte Barthel
	<i>Structure</i>	ARS Grand Est
	<i>Personne référente</i>	
	<i>Structure</i>	Conseil Régional Grand Est
	<i>Personne référente</i>	
	<i>Structure</i>	CPAM de Moselle
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Les données de l'ARS et le diagnostic territorial de santé ont démontré que le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch présente une carence en termes de démographie médicale, dans la mesure où la densité en médecine générale est inférieure à la moyenne nationale. En sachant que 65% des médecins généralistes ont plus de 55ans et que, d'après des entretiens menés par le Conseil de Développement auprès de professionnels de santé proches de la retraite, le remplacement des médecins qui partiraient ne serait pas garanti. La baisse du nombre de médecins généralistes pourrait impacter toute la chaîne médicale, ce qui explique la volonté de la CAVF de venir en aide aux professionnels de santé et ainsi rendre le territoire plus attractif.</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	<p>Axe 2 du Projet régional de Santé « Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité »</p> <p>Objectif 1.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation</p> <p>Objectif 4.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité</p>	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		

<p><b>Objectifs</b> <i>de l'action</i></p>	<p>La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'engage à mener une veille active sur le territoire afin d'identifier les porteurs de projets, de mettre en relations les différentes parties et enfin d'accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches en leur fournissant ressources et informations.</p> <p>Mobiliser le dispositif Grand Est médecins installation (Geminstal) de l'Université de Lorraine.</p>
<p><b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b></p>	<p><b>Sur la préparation du projet professionnel, le maintien d'activité et l'installation :</b></p> <p>Orienter les médecins étudiants et les médecins de toute spécialité avec un projet d'installation vers le dispositif Grand Est médecins installation (Geminstal) de l'Université de Lorraine qui propose un accompagnement personnalisé des étudiants, internes et remplaçants dans leur projet professionnel d'installation en mode libéral, salarié ou mixte.</p> <p>Le professionnel de santé remplit une demande de subvention qui sera étudiée par la CAVF. Si celle-ci est accordée le professionnel s'engage à poursuivre son activité sur le territoire pour une durée de 5ans</p> <p>Pour l'aide au maintien, le taux d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est de 20 % appliqué au montant HT de l'investissement dans la limite de 5 000 € par praticien. Ce plafond est réduit à 2 500 € en cas d'exercice au sein d'un pôle. Ce taux peut être majoré à 30% et plafonné à 7 500 € pour tous les professionnels de santé dont la carence est réelle ou à venir d'après les diagnostics et observatoires réalisés par des organismes référents en matière de santé (ARS, ORSAS...). Il s'agit notamment des médecins.</p> <p>Pour l'aide à l'installation : une aide de 10 000 € a pour objectif de financer le démarrage rapide d'une nouvelle activité médicale, elle est réduite à 5000 € en cas d'exercice au sein d'un pôle.</p> <p>Cette aide attribuée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est cumulable avec celle accordée par l'ARS et est versée en une seule fois (le professionnel doit remplir un dossier).</p> <p><b>Sur les exercices coordonnés :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une veille active partenariale sur le territoire pour identifier les potentiels porteurs de projet privés ou public.</li> <li>2. Renforcer les connaissances des professionnels de santé sur les mesures développées pour l'exercice coordonné, leur installation et cessation d'activité.</li> <li>3. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'installation sur le territoire et dans la mise en œuvre de leur projet médical coordonné.</li> </ol>

<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	CPTS Moselle 3 Vallées ; Association FEMAGE ; Conseil Départemental.	
<b>Public visé</b>	<p>Pour l'aide à l'installation et au maintien : médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie et en pharmacie hospitalière, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture ambulanciers, psychologues et psychothérapeutes attestant d'une formation en psychopathologie clinique et inscrits au registre national des psychothérapeutes.</p> <p>Pour l'exercice coordonné : les professionnels de santé libéraux</p>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – Enveloppe de 100 000 € par an.</p> <p>Exercices coordonnés : ARS et CPAM sur fonctionnement, Conseil Régional et Préfecture sur investissement.</p>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – Accompagnement technique.
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p>L'offre de soins et l'offre de services.</p> <p>Conditions de vie : Conditions de travail des professionnels de santé.</p> <p>Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention).</p> <p>Système de soins : Accessibilité et parcours globalité.</p>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, dans la mesure où cela permettrait de réduire les inégalités territoriales en santé.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Ségur, PRS santé, Contrat de ville.	



<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux professionnels de santé.</li> <li>- Nombre de professionnels ayant bénéficié de l'aide.</li> <li>- Nombre d'aide accordées et de demandes déposées.</li> <li>- Nombre et types de professionnels accompagnés.</li> <li>- Nombre de projets immobiliers privés ou publics.</li> <li>- Nombre et types de labellisation exercice coordonnés.</li> </ul>

<b>Fiche action structurante 1.1.2</b>	<b>Promouvoir et développer une offre de télémédecine.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	ARS Grand Est
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Le manque de médecins, notamment de médecins spécialistes, constitue un frein à l'accès aux soins. Le développement de la télémédecine pourra contribuer à faciliter l'accès aux professionnels de santé et constituera un complément de l'offre existante	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 5 : Autonomie et social Objectif 03.0 - Développer la télémédecine pour faciliter l'accès aux soins spécialisés	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Proposer une offre de soins à distance et améliorer le parcours de soins des habitants du territoire.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Informers les professionnels et les établissements de santé du territoire et développer une logique d'adhésion des médecins à travers la CPTS Moselle 3 Vallées.</p> <p>Prospecter, identifier, qualifier les opportunités et accompagner les structures intéressées avec l'appui de PULSY : cadrer, construire le projet le projet médical, choisir la solution technique, conventionner, former et mettre en œuvre. PULSY réalise les opérations de diagnostic territorial, propose de l'expertise, du conseil et des formations et aide à la mise en place d'unité de consultation.</p> <p>Valoriser les solutions PULSY.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<p>Pluriannuelle.</p> <p>Délai moyen de 14 mois entre la détection d'une intention de projet et de la contractualisation.</p>	
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.</p> <p>Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé</p>	

	<p>(GRADES) PULSY : partenaire prestataire de la feuille de route télémédecine, maitre d'œuvre FDR, acteur pivot.</p> <p>CPTS Moselle 3 vallées et structures d'exercice coordonné.</p> <p>Hôpital de proximité d'Hayange du CHR Metz-Thionville.</p>	
<b>Public visé</b>	Population du Val de Fensch.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	En fonction des besoins identifiés.
	<i>Financeurs et montants</i>	Commissions d'attribution des subventions de la Feuille De Route Télémédecine à l'échelon départemental (Préfecture, CPAM, DT-ARS 57) et à l'échelon régional (Préfecture de Région, Conseil Régional, ARS, CPAM) en sus pour tout montant supérieur à 10 000 €.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	GRADES PULSY : aide à l'équipement et à la formation aux outils, chargé de projet Pulsy.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, cela permettra aux personnes ayant des difficultés de mobilité d'accéder à un soignant.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Lutter contre les inégalités d'accès à la santé et les déserts médicaux. Développer le numérique en santé qui vise à généraliser la télémédecine.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des participants aux réunions.</li> <li>- Nombre de consultations / expertises.</li> <li>- Satisfaction des patients.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante 1.2.1</b>	<b>Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange (CHR de Metz-Thionville).</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Hôpital d'Hayange – CHR de Metz-Thionville
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch fait partie des territoires dont la densité de médecins est faible, d'autant plus que de nombreux médecins ayant pris leur retraite n'ont pas été remplacés. La population a donc un réel besoin en terme d'offre de soins.</p> <p>Dans le cadre de la labellisation hôpital de proximité de l'hôpital d'Hayange, le CHR Metz-Thionville a formulé trois objectifs : renforcer la coopération avec la médecine de ville, optimiser le plateau technique et agir dans la promotion de la santé.</p> <p>La Communauté Professionnel Territorial de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées fédère les professionnels de santé libéraux du territoire (avec un périmètre global dépassant le territoire du Val de Fensch).</p> <p>La CPAM de la Moselle a installé un centre de soins dentaires dans les locaux rénovés de l'hôpital d'Hayange.</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 2 et 7 du Projet régional de Santé : « Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité » et « Développer une politique d'innovation accompagnants les transformations du système de santé » et objectifs stratégique 2 et 3 du Projet régional de Santé : « Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire » et « Promouvoir un système de santé efficient ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Garantir et améliorer l'accès aux soins de premiers recours : permettre aux habitants de la vallée d'obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste et bénéficier d'un parcours de soins coordonné.	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>En 2017, le CHR a lancé une consultation de médecine générale assurée par un praticien hospitalier plusieurs demies journées par semaine au sein de l'hôpital d'Hayange.</p> <p>Le dispositif a évolué en 2019 par le recrutement et l'exercice de médecins libéraux retraités salariés à temps partiel pour proposer une</p>	

	<p>consultation de médecine générale tous les jours de la semaine. Le nombre de médecins engagés a progressivement augmenté.</p> <p>En 2023, 9 médecins retraités participent au dispositif avec 2 médecins qui sont présents quotidiennement. La CPAM de la Moselle a parallèlement installé au sein de l'hôpital d'Hayange un centre de soins dentaires.</p> <p>Les médecins peuvent être médecins traitants et permettent donc aux personnes de bénéficier d'un parcours de santé coordonné.</p> <p>La prochaine étape consiste dans la création d'un pôle santé pour attirer de nouveaux médecins. Un groupe de travail associant le CHR, la CPTS Moselle 3 Vallées, EPSM de Metz-Jury, la FEMAGE, et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a été constitué en 2023 pour formaliser un projet de pôle de santé. L'ARS, la CPAM et le Conseil Régional sont associés aux échanges.</p> <p>L'exercice en statut mixte libéral et salarié est une hypothèse posée. Le statut et la forme juridique du futur pôle restent à déterminer par le CHR Metz-Thionville.</p> <p>2 étapes pour le projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Consolidation de l'équipe de médecins retraités, avec une communication <i>via</i> la CA pour attirer des nouveaux médecins.</li> <li>2- Engager une réflexion sur le renforcement des moyens techniques, à l'ouverture à d'autres spécialités.</li> </ol>	
<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; CPTS Moselle 3 Vallées ; EPSM de Metz-Jury ; FEMAGE.	
<b>Public visé</b>	Professionnels de santé libéraux, en activité et retraités.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, dans la mesure où cela permettrait de réduire les inégalités territoriales en santé.	

<b>Politiques Publiques concernées</b>	Hôpital de proximité, Ségur de la santé.
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Dans le volet qualitatif du diagnostic territorial de santé des focus ont exprimé ce besoin.
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations.</li> <li>- Nombre de patients refusés.</li> <li>- Satisfaction des patients.</li> <li>- Satisfaction des médecins.</li> </ul>

<b>Fiche action structurante 1.2.2</b>	<b>Soutenir l'association départementale de permanence des soins (Thionville).</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Association départementale de permanence de soins (ADPS) 57.
	<i>Personne référente</i>	Dr Alain Prochasson.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Les urgences sont sous tension, ce qui pose problème dans la prise en charge des patients : les délais d'attente sont plus longs et le personnel soignant est surmené. L'une des solutions possible est la mise en place d'un cabinet de garde qui absorberait une partie des patients.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 2 du Projet régional de Santé : « Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs <i>de l'action</i></b>	Assurer la permanence et la continuité des soins de médecine générale les soirs et les fins de semaine : permettre aux habitants du territoire de bénéficier de soins non programmés ne relevant pas des urgences et ne nécessitant pas de se rendre à l'hôpital.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Financement du poste de permanencier d'accueil dans la maison médicale de garde localisé à Thionville sur le site de l'Hôpital Bel Air du CHR par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.  Le permanencier est chargé de l'accueil des patients orientés par le SAS.  Les patients sont accueillis sur le site après orientation du Service d'Accès aux Soins qui est joignable à 4 numéros : 15 ; 112 ; 116 117 ; 0 820 33 20 20.	
<b>Durée de l'action</b>	3 ans.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch  Communauté d'agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT).  Service d'urgences et service d'accès aux soins (SAS) de Moselle.  CHR Metz-Thionville et SAMU 57.	

<b>Public visé</b>	Habitants du bassin de vie thionvillois.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Nord mosellan.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	40 000 € par an.
	<i>Financeurs montants et</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – 20 000 € par an. Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville – 20 000 € par an. Soutien financier des collectivités subsidiaire au soutien de l'ARS dans le cadre de la permanence des soins.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de service.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui dans la mesure où le territoire est sous doté	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Ségur de la santé, politique de la ville.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	- Nombre de patients accueillis.	



<b>Fiche action structurante 1.2.3</b>	<b>Proposer une mutuelle à prix réduit - Adhésion à l'Association droits santé solidarité (AD2S).</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Association droits santé solidarité (AD2S).
	<i>Personne référente</i>	Charline Trouillet.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Le renoncement au soins est une problématique touchant particulièrement les populations fragilisées. D'après l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'INSEE (2021), les bénéficiaires de la C2S renoncent 4,5 fois moins aux soins que les personnes sans complémentaire santé. Avoir une complémentaire santé apparait donc comme l'un des facteur de l'accès aux soins.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins PRAPS  Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	L'action sera proposée aux acteurs du contrat de ville.	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Faciliter l'accès aux droits des personnes les plus éloignées du système de santé et de la prévention.</p> <p>Permettre l'accès aux soins à tous en proposant aux personnes en situation de précarité d'accéder à une offre de complémentaire santé ou d'économiser sur leur budget mutuelle si elles ont déjà un contrat de mutuelle.</p> <p>Lutter contre le non recours aux droits et le renoncement aux soins.</p> <p>Proposer une mutuelle à tarif adapté.</p> <p>Proposer aux professionnels du social une banque de données spécialisée qui regroupe l'ensemble des démarches (actualisées) de l'accès aux droits, un annuaire de l'inclusion numérique, une cartographie de l'alimentation solidaire et de nombreux webinaires, de manière à ce que ceux-ci fassent bénéficier les publics qui peuvent y prétendre de tarifs négociés.</p>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	L'adhésion à l'association Accès droits santé permet aux travailleurs sociaux de proposer une mutuelle à prix réduit aux habitants dont le reste à vivre est faible. L'AD2S donne également accès aux professionnels à une base de données spécialisée.	

	<p>La Garantie Santé AD2S est une mutuelle à tarif préférentiel, accessible aux personnes disposant de faibles ressources et non éligibles à la complémentaire santé solidaire.</p> <p>L'affiliation est proposée dans le cadre d'un accompagnement social réalisé par une structure adhérente à AD2S : CCAS, MDS, Mission Locale, association d'insertion, association caritative, CHR, etc...</p> <p>Une structure non adhérente a la possibilité de renvoyer vers une structure adhérente.</p> <p>Deux contrats ou paniers de soins sont proposés aux personnes en fonction de leurs besoins du public accompagné avec des tarifs négociés.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Adhésion annuelle renouvelable.	
<b>Partenaires de l'action</b>	CCAS ; Communes ; Associations du territoire.	
<b>Public visé</b>	Habitants de la vallée de la Fensch et professionnels du social du territoire.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	1408€ (0.02€ par habitant de l'EPCI).
	<i>Financeurs et montants</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, cela permettra à une partie de la population en situation de fragilité d'accéder aux soins.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politique de la ville ; PRAPS ; Pacte des solidarités.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	

<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de demandes traitées.</li><li>- Nombre de personnes incluses.</li><li>- Fréquence d'utilisation de la base de données par les professionnels.</li><li>- Satisfaction des professionnels.</li></ul>
--	---

<b>Fiche action structurante 1.2.4</b>	<b>Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	ARS Grand Est
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Plusieurs lieux d'accueil pour les personnes migrantes existent sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Ces personnes ont droit à des soins médicaux mais la barrière de la langue est un frein important.</p> <p>Un marché public passé par l'ARS est actif depuis le 1er janvier 2021 et reconduit annuellement, c'est une opportunité pour améliorer l'accès aux soins, garantir la qualité des consultations et le bon usage du temps médical.</p>	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	<p>Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire.</p> <p>Axe 5 : Autonomie et social Objectif 02.0 - Faciliter la relation patient – professionnel de santé en développant la médiation en santé et l'interprétariat pour la médecine de ville.</p>	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Faciliter l'accès aux droits, le recours à la prévention et aux soins des personnes les plus éloignées du système de santé et de prévention dans le territoire.</p> <p>Contribuer au changement des représentations et des pratiques par une sensibilisation des acteurs du système de santé et de prévention sur les obstacles vécus par ces personnes dans leur accès à la santé.</p> <p>Mieux faire connaître le dispositif soutenu par l'ARS et favoriser son usage par les professionnels de santé.</p>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>La prestation permet de mettre à disposition des professionnels de santé concernés un interprétariat téléphonique adapté à des contextes courts (moins d'une heure).</p> <p>La sollicitation d'un interprète peut être organisée pour n'importe quelle consultation, selon les besoins du médecin/sage-femme libéral(e) qui en fait la demande.</p> <p>Comment adhérer au dispositif lorsqu'on est un médecin libéral ou une sage-femme libérale ?</p>	

	<p>Etape 1: Après avoir vérifié que son « assurance RCP » couvre les consultations via une traduction verbale, il suffit pour le médecin ou la sage-femme d'envoyer un mail à l'association CODAGE (Collectif des dispositifs d'appui en Grand Est), à qui l'ARS a délégué la gestion de ce dispositif, en indiquant: "Interprétariat" à <a href="mailto:codage.interpretariat@gmail.com">codage.interpretariat@gmail.com</a> avec son nom/prénom / type d'activité / code postal et ville de son lieu principal d'exercice libéral.</p> <p>Le service est disponible du lundi au vendredi de 08H à 17H30 au 03 83 45 84 90.</p> <p>Etape 2 : Le titulaire, ISM Interprétariat, transmettra alors au professionnel de santé un numéro de téléphone dédié et gratuit ainsi qu'un code confidentiel qu'il devra utiliser à chaque fois qu'il fera appel au dispositif d'interprétariat.</p> <p>Plusieurs documents sont mis à disposition des professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche pratique ARS.</li> <li>- Un mode opératoire, une charte qualité et comment travailler avec un interprète par téléphone ISM.</li> </ul> <p>Un travail d'information et de communication doit être mené avec la CPTS et la CAVF sous l'égide de l'ARS.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Le marché public est conclu pour un an dans un premier temps (année 2021), sachant qu'il sera renouvelable tacitement deux fois douze mois, dans la limite de trente-six mois.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Unions Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux et Sages-Femmes ; Association CODAGE ; ISM Interprétariat (prestataire ARS) ; Migration santé Alsace.	
<b>Public visé</b>	Population allophone, médecins de toute spécialité, et sages-femmes libéraux ainsi que médecins et sage-femme	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	FIR ARS dans le cadre d'un marché public
	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>		

<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	<p>Oui.</p>
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>PRAPS ; Pacte des solidarités.</p>
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<p>Possibilité d'intégrer les personnes dans la démarche – Une thèse médicale sur le ressenti des patients bénéficiaires de l'interprétariat est en préparation.</p>
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p>Nombre de prestations d'interprétariat demandées et assurées, par langue, par spécialité médicale.</p> <p>Durées des prestations d'interprétariat assurées.</p> <p>Recueil de la satisfaction des professionnels sur la qualité de la prestation de l'interprète : disponibilité (réponses aux demandes des professionnels), posture de l'interprète, maîtrise du contexte et fluidité des échanges.</p>

<b>Fiche action structurante 1.3.1</b>	<b>Favoriser l'accès au droit en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Conseil départemental de l'accès aux droits en Moselle (CDAD) pour la Maison de la Justice et du droit.  6 EPCI du nord mosellan (G6) pour la Maison du Luxembourg.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Accès à la santé, aux soins et aux droits.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Dû à une absence d'information, de nombreux usagers notamment allophones, femmes et enfants victimes de violence conjugales et intrafamiliales, ignorent les droits et les accompagnements auxquels ils pourraient prétendre. La Maison de la justice et du droit (MJD) regroupe au sein d'un même lieu des professionnels du droit et des associations spécialisées qui apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne.</p> <p>La spécificité du territoire, frontalier avec le Luxembourg, est également à prendre en compte. En 2019, 28% des actifs du Val de Fensch (soit environ un quart de la population active) travaillent au Luxembourg. Ces travailleurs frontaliers rencontrent des problématiques et des questionnements spécifiques, notamment en ce qui concerne les remboursements des frais de santé et par conséquent l'accès aux soins.</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 3 du Projet Régional de Santé : « Adapter la politique de ressources humaines en santé » et objectif stratégique 2 du Projet Régional de Santé : « Assurer un accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire »	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>La Maison du droit et de la justice permet aux usagers d'obtenir une aide juridique ainsi que des conseils et information, notamment concernant leurs droits en matière de santé. Il s'agit d'un lieu gratuit et confidentiel coordonné par le CDAD pour permettre aux citoyens et justiciables d'obtenir une information sur les droits et les obligations, d'une assistance et d'un accompagnement dans les démarches.</p> <p>Elle permet d'assurer une présence judiciaire de proximité et concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits</p> <p>La Maison du Luxembourg quant à elle permet aux usagers de connaître leurs droits en matière de soins de de santé dans le contexte transfrontalier.</p>	

<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Pour la Maison de la Justice et du Droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de support de communication quant à l'existence de la MJD</li> <li>- Planification des rendez-vous suivant la présence des différents intervenants par l'agent d'accueil</li> </ul> <p>Pour la Maison du Luxembourg : Service public proposant des permanences d'information sur les droits et d'accompagnement</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<p>Action pérenne</p>	
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>Pour la Maison de la Justice et du Droit : Communauté d'agglomération du Val de Fensch, Ministère de la Justice, APSIS Emergence, Thionville médiation, ADIL 57, ATAV, CIDFF, CLCV, Cresus, UFC Que choisir, avocats, huissiers de justice, notaire conciliateur, délégué du défenseur des droits</p> <p>Pour la Maison du Luxembourg : Gouvernement Luxembourgeois, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Luxembourg, EuRegio, Zukunftskeess, CNS Luxembourg, CNAP, AFAL, Neofisc, Beverly Conseils, Fiscalest, Frontaliers Grand Est, Moselle Langues, TF Grenzgaenger</p>	
<b>Public visé</b>	<p>Pour la Maison de la Justice et du Droit : habitants de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en demande d'informations juridiques.</p> <p>Pour la Maison du Luxembourg : travailleurs frontaliers résidents dans la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.</p>	
<b>Territoire d'intervention</b>	<p>Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la Maison de la Justice et du Droit.</p> <p>Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville pour la Maison du Luxembourg.</p>	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>Pour la Maison de la Justice et du Droit : Conseil départemental de l'accès aux droits en Moselle (CDAD) et Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (prise en charge de 50% de la rémunération des avocats).</p> <p>Pour la Maison du Luxembourg : Région Grand-Est – Interreg Grande Région ; Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ; Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville ; Communauté de Communes Arc Mosellan ; Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette ;</p>



		Communauté de Communes Cattenom et Environs ; Eurométropole de Metz ; Communauté de Communes Rives de Moselle.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	Pour la Maison de la Justice et du Droit : mise à disposition des locaux et d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services / la démographie et les conditions socio-économique.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, tous les usagers n'ont pas les mêmes reflexes ni les mêmes ressources en matière de recherche et de mobilisation de leurs droits. Adaptation aux besoins de la population.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PRAPS du PRS ARS.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accueils téléphoniques.</li> <li>- Nombre d'accueils physiques.</li> </ul>	

## Axe 2 : Le bien-être et la santé mentale

**Objectif stratégique :** Améliorer le bien-être et la santé mentale des habitants du Val de Fensch.

**Objectifs spécifiques :**

2.1. Informers la population sur la santé mentale :

- Sensibiliser les acteurs du territoire en santé mentale (2.1.1).

2.2. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique :

- Favoriser l'accès aux soins en santé mentale, favoriser l'accès aux soins dans les situations de crise psychique et d'épisode psychique aigu par la poursuite de l'implantation de l'EPSIAD sur le territoire (2.2.1).

2.3. Créer un CLSM sur le territoire du Val de Fensch.

<b>Fiche action structurante 2.1.1</b>	<b>Sensibiliser les acteurs et habitants du territoire en santé mentale.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Charlotte Barthel.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Le bien-être et la santé mentale.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Mise en exergue par la crise sanitaire, et les confinements qui en ont découlé, la santé mentale est au cœur des problématiques sociétales contemporaines. Une sensibilisation sur le sujet permettrait à la fois de donner à la population des outils pour être acteurs de leur propre bien-être et de les aider à identifier les situations potentiellement problématiques dans leur entourage.</p> <p>L'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être. L'organisation d'un forum permettra aux habitants de s'informer sur toutes les thématiques liées à la santé, contribuant ainsi à une meilleure santé mentale.</p> <p>Un collectif national soutenu par le Ministère de la santé propose chaque année un thème pour organiser les semaines d'information en santé mentale (SISM) et met à disposition des outils (argumentaire, modèles de support de communication).</p>	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Informier et sensibiliser le grand public aux questions de santé en leur permettant d'échanger avec des professionnels, des usagers et des aidants</p> <p>Développer les partenariats et les réseaux entre professionnels.</p> <p>Faire connaître les ressources de proximité.</p> <p>Lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance mentale.</p>	

<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Tout au long de l'année, des journées de sensibilisation et d'information pourront être menées en permettant à la population d'échanger avec des professionnels et d'acquérir des connaissances. Les temps forts seront l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) et d'un forum santé.	
<b>Durée de l'action</b>	Continue (annuelle pour les SISM et le forum).	
<b>Partenaires de l'action</b>	Associations locales ; EPSM de Metz Jury ; ARS.	
<b>Public visé</b>	Habitants et professionnels du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Variable.
	<i>Financiers et montants</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants / L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PRS ; PTSM 57.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes ayant participé aux sensibilisations et déclarant avoir acquis des connaissances.</li> <li>- Nombre d'évènements organisés et typologie.</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires mobilisés.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante 2.2.1</b>	<b>Favoriser l'accès aux soins en santé mentale, favoriser l'accès aux soins dans les situations de crise psychique et d'épisode psychique aigu par la poursuite de l'implantation de l'EPSIAD sur le territoire</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Metz Jury.
	<i>Personne référente</i>	Dr Caroline SOLER, Chef de pôle.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Le bien-être et la santé mentale.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Temps de soin en hôpital diminué, temps perdu à trouver des lits, vétusté des locaux, crise sanitaire (patients confinés dans leurs chambres)... autant de facteurs qui démontrent l'importance d'une équipe mobile en soins psychiatrique.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axes 4 et 5 du Projet Régional de santé : « Faire évoluer le système dans une logique de parcours » et « Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter la stigmatisation liée au fait d'aller dans des institutions psychiatriques, le dispositif permet aussi d'être plus performant dans le dialogue avec les familles et les personnes ressources.</li> <li>- Favoriser la visibilité de l'équipe.</li> <li>- Travailler l'articulation du service de psychiatrie avec les acteurs sociaux et de l'insertion dans le cadre de la mise en œuvre CLSM (parcours de soins, de santé et de vie).</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>L'équipe agit 7/7j, de 8h à 21h (pour la nuit il est possible d'avoir un correspondant). Le suivi est prévu pour quatre semaines, avec des espacements des visites au fur et à mesure. Deux groupes se réunissent : tous les 15 jours un groupe d'accueil inter familiale (aide aux aidants), encadré par un psychologue, à Fameck. Le but est de dé stigmatiser la maladie et de permettre l'échange et le soutien entre les aidants, tout en favorisant le dialogue entre aidants et aidées ; toutes les semaines (et ce même après la fin du suivi) un groupe ressource se retrouve, cela permet aux patients de rencontrer d'autres personnes dans la même situation, de nouer des liens et de s'entraider.</p> <p>Après les quatre semaines, une organisation est déployée pour permettre le suivi des personnes, notamment avec une case manager qui suivra les patients pour une durée de 3 à 6 mois. Ce suivi est d'autant</p>	

	plus important que certaines personnes ne consultent plus leur médecin traitant depuis des années.	
<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.	
<b>Public visé</b>	Personnes souffrant d'un trouble psychique aigu sévère.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch, Vallée de l'Orne et Richemont.	
<b>Financement</b>	<i>Budget prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	CA du Val de Fensch : appui en termes de communication.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PRS ; PTSM 57.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Le signalement peut être fait par un proche.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi.</li> <li>- Nombre d'appels reçus.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante 2.3</b>	<b>Mettre en place un Conseil local de santé mentale (CLSM) sur le territoire du Val de Fensch.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Charlotte Barthel.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Le bien-être et la santé mentale.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé mentale comme « un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté ». Le champ de la Santé mentale est en plein développement. Elle ne tient pas uniquement compte de l'absence des troubles mentaux mais est déterminée par une série de facteurs socioéconomiques, biologiques et environnementaux.</p> <p><u>Eléments de diagnostics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La santé mentale représente le premier poste de consommation de soins en France. Ce coût est supérieur aux prises en charges liées aux maladies cardiovasculaires ou aux cancers.</li> <li>- La part des troubles psychiques estimable en population générale représente 2,1 millions de personnes vivant avec une pathologie chronique reconnue en affection longue durée psychiatrique soit 3,7% de la population générale. De plus, 5,1 millions de personnes bénéficient d'un traitement psychotrope soit 8,9 % de la population générale.</li> <li>- Les troubles liés à la santé mentale sont une cause majeure d'invalidité et d'arrêt de travail, de perte d'autonomie avec le handicap mental et de détérioration de la qualité de vie des personnes et des proches</li> <li>- Le suicide est une cause majeure de décès prématurée avec plus de décès par suicide que par accident de la route.</li> </ul> <p>La présente fiche action a pour objet la création et l'animation d'un conseil local de santé mentale, un lieu de concertation et de coordination entre les acteurs du champ de la santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des priorités en santé mentale sur le territoire de la CA du Val de Fensch.</li> <li>• Elaborer des projets en réponse aux problématiques locales.</li> <li>• Favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs.</li> <li>• Faire émerger des partenariats.</li> </ul>	

	<p>Les principales thématiques traitées par les CLSM sont : l'observation en santé mentale, l'accès et la continuité des soins, l'inclusion sociale et l'<i>Empowerment</i> des usagers, la lutte contre la stigmatisation, l'éducation en santé mentale, l'aide à la résolution des situations complexes.</p> <p>Le dispositif est incitatif et repose sur le volontariat. Son pilotage est idéalement fondé sur la présidence d'un CLSM par un élu, la co-animation par la psychiatrie publique et l'implication des représentants d'usagers et d'aidants.</p> <p>Le futur CLSM aura vocation à porter l'axe santé mentale du CLS.</p>
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	Les acteurs du contrat de ville seront associés à l'élaboration du CLSM.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Créer et animer un conseil local de santé mentale en prenant appui sur le PTSM 57 dès sa mise en œuvre.</p> <p>Développer des actions en santé mentale.</p> <p>Faciliter la mise en œuvre de la démarche mal-être agricole de la MSA et du programme VIGILANS.</p>
<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p><b>Préfiguration de la démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une étroite collaboration dans la démarche de création d'un CLSM entre la collectivité et la psychiatrie publique avec l'appui de la DT 57 et du coordonnateur PTSM (dès son recrutement).</li> <li>- Définir un calendrier et une gouvernance : assemblée plénière, COPIL, COTECH ou équipe projet.</li> <li>- Capitaliser les retours d'expériences CLSM, les bonnes pratiques et les recommandations publiées par le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), service de l'EPSM Lille-Métropole.</li> <li>- Prendre appui sur les orientations du PTSM 57.</li> </ul> <p><b>Lancement de la démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, réunir et concerter les acteurs du champ de la santé mentale sur le territoire de projets pertinent, les missions, les thématiques prioritaires (l'accès à la prévention et aux soins, inclusion sociale et lutte contre l'exclusion, lutte contre la stigmatisation, promotion en santé mentale, aide à la résolution des situations psychosociales complexes...).</li> <li>- Veiller à la participation des usagers et de leurs proches.</li> </ul>



	<b>Confirmation de la démarche :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir et signer une convention constitutive.</li> <li>- Co construire les actions avec les partenaires, les mettre en œuvre et les évaluer.</li> </ul> <p>Mise en œuvre de la démarche : financer, engager et évaluer les actions.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	ARS DT-57 ; Coordonnateur PTSM ; EPSM de Metz Jury ; MSA ; CPAM ; RLAM ; Conseil Départemental.	
<b>Public visé</b>	Habitants du territoire de la CAVF	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	A définir.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	Professionnels de santé de l'EPSM de Metz Jury.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PRS ; PTSM 57.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des participants en fonction des instances.</li> <li>- Niveau et nature de la satisfaction des participants.</li> <li>- Nombre et typologie des actions définies dans le cadre du CLSM</li> <li>- Nombre et typologie des partenariats.</li> </ul>	

## Axe 3 : Prévention à tous les âges de la vie

**Objectif stratégique :** Baisser le taux de personnes en situation d'addiction sur le territoire du Val de Fensch, améliorer la santé des enfants et des adolescents, favoriser le bien-vieillir et le maintien à domicile.

### **Objectifs spécifiques :**

#### 3.1. Prévenir les addictions :

- Développer le repérage précoce de l'addiction chez les jeunes de 10 à 13 ans (3.1.1).
- Organiser une démarche de lutte contre le tabac (3.1.2).

#### 3.2. Informer et dépister la population :

- Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage (3.2.1).

#### 3.3. Mobiliser les parents et encourager la pratique d'une activité physique chez l'enfant :

- Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits ateliers nutritifs (3.3.1).
- Consolider l'implantation du programme de soutien aux familles et à la parentalité (3.3.2).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'alimentation durable (3.3.3).
- Activités physiques et psychomotrices chez les assistantes maternelles et dans les multi-accueils (3.3.4).
- Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (opération ville-vie-vacances) (3.3.5).

#### 3.4. Mise en place d'actions de prévention :

- Prévenir les risques auditifs (3.4.1).
- Suivi du parcours de santé des enfants via Mémo santé enfants (3.4.2).

#### 3.5. Eviter l'isolement des seniors en favorisant la création de liens sociaux :

- Développer le bien-vieillir (3.5.1).
- Engager une recherche-action avec le REIACTIS ou l'Université de Lorraine (3.5.2).

<b>Fiche action structurante (3.1.1)</b>	<b>Développer le repérage précoce de l'addiction chez les jeunes de 10 à 13 ans</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées.
	<i>Personne référente</i>	Gilles Arous.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Les conduites à risques et les conduites addictives sont importantes et en progression chez l'enfant de 10 ans à 14 ans (écrans, alcool...). Prise de conscience de la période à risques : 10 -14 ans et profiter du rappel vaccinal obligatoire pour une consultation prévention, dépistage, repérage (PDR). Favoriser par des actions spécifiques locales, la réduction de la consommation d'écran et de produits toxiques.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé » et objectif stratégique 1 du Projet Régional de Santé : « Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportement à risque ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Réduire les conduites à risque et les conduites addictives chez les jeunes de 10 à 13 ans.  Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé notamment les médecins à l'exercice du repérage précoce et de l'intervention brève.  Réaliser une campagne de prévention.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Mobiliser l'offre de formation de Grand Est Addictions :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sessions présentiels de sensibilisation pluri professionnelles au repérage précoce et à l'intervention brève.</li> <li>- Former à distance au repérage précoce et à l'intervention brève.</li> </ul> Prendre appui sur les ressources proposées par Grand Est Addiction : questionnaires, fiches et affiches.  Proposer des consultations médicales de repérage précoce et d'interventions brèves avec des professionnels volontaires. Orienter si nécessaire vers des professionnels et des structures spécialisées en addictologie.	

	Réaliser une campagne de prévention ciblant les professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens...), les mairies, les associations sportives et culturelles, les foyers socioculturels.
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle.
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ; Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ; Grand Est addiction ; CSAPA Centre Edison CDPA 57 ; CSAPA Baudelaire - EPSM Metz Jury.
<b>Public visé</b>	Professionnels de santé dans un premier temps, mairie puis école et associations sportives et centre socioculturels.
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>
	<i>Financeurs et montants</i>
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Campagne nationale de Prévention des addictions, prévention des addictions.
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Étant tous concernés par la prévention de conduites addictives et à risques chez l'enfant de 10-14 tout le monde peut participer à cette campagne en particulier les associations.
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Nombre de professionnels de santé sensibilisés par type de métier. Nombre de pharmaciens, d'infirmières, de médecins distribuant affiches et flyers. Nombre d'interventions dans les associations et les écoles. Nombres de consultations prévention, dépistage, repérage (PDR) à l'hôpital et par des médecins et infirmières. Nombre d'enfants suivis par la CPTS Moselle 3 vallées.

<b>Fiche action structurante (3.1.2)</b>	<b>Organiser une démarche de lutte contre le tabac.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Charlotte BARTHEL.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Selon Santé Publique France (source : point épidémiologique tabac indicateurs 2021 Grand Est - juillet 2023), la consommation de tabac est le premier facteur de mortalité évitable et de risque de cancer en France. Par ailleurs, le tabagisme en Grand Est présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 27 % des 18-75 ans déclaraient fumer quotidiennement.</li> <li>- La part de fumeurs quotidiens est la plus importante chez les 18-30 ans (34 %) et les personnes à faible niveau de revenu (32 %).</li> <li>- 58% des fumeurs quotidiens rapportaient leur envie d'arrêter de fumer et 24 % déclaraient une tentative d'arrêt dans l'année.</li> <li>- 39 % des 18-75 ans déclaraient avoir déjà expérimenté le vapotage.</li> <li>- Le vapotage est le plus important chez les 18-30 ans (61 %) et les 31-45 ans (49 %).</li> </ul> <p>Le tabagisme est aussi une cause de conduites addictives et une porte d'entrée vers d'autres consommations.</p> <p>Dans le territoire de la Moselle et plus particulièrement dans le Val de Fensch, des pathologies liées au tabagisme comme la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et le cancer du poumon engendrent des surmortalités importantes.</p> <p>Chaque mois de novembre, depuis 2016, une campagne nationale d'aide à l'arrêt du tabac, pilotée par Santé Publique France et le Ministère de la santé et de la prévention, en partenariat avec l'assurance maladie, propose aux fumeurs un défi collectif d'arrêt du tabac pendant 30 jours.</p> <p>Un projet expérimental Ville Libre Sans Tabac Grand Est est porté par l'association Grand Est Sans Tabac (GEST) et le Comité National Contre le Tabac (CNCT) sur la base d'un financement de l'ARS Grand Est et de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Y participent les communes de Joinville (52), de Thionville (57) et de Nancy (54). La démarche vise à améliorer la santé et la qualité de vie des habitants en réduisant le tabagisme via la déclinaison à l'échelle municipale et/ou communautaire, de mesures : informer et sensibiliser, promouvoir et veiller au respect de la Loi, mettre</p>	

	en place des espaces extérieurs sans tabac et promouvoir les lieux privatifs sans tabac.
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé » et objectif stratégique 1 du Projet Régional de Santé : « Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportement à risque »
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	L'action sera menée en articulation avec les acteurs institutionnels et de terrain du contrat de ville.
<b>Objectifs de l'action</b>	Développer la collaboration entre les acteurs de la lutte contre le tabagisme et la collectivité et favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation et des actions, à tous les âges de la vie, notamment dans le cadre de la campagne Moi(s) sans tabac.  S'approprier les enseignements de la démarche « Ville libre sans tabac » et prospecter la faisabilité dans le territoire.
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Constituer un groupe projet des acteurs locaux de la lutte contre le tabac pour identifier et renforcer les actions existantes sur le territoire, et faire émerger et développer des nouvelles actions notamment dans le cadre du Moi(s) sans tabac chaque mois de novembre tout en renforçant la communication locale.  Veiller à mobiliser les acteurs du champ de l'addictologie, les professionnels de santé et les acteurs du contrat de ville.  Les actions viseront à renforcer les compétences des professionnels et à mieux accompagner les fumeurs dans la réduction et l'arrêt de leur consommation.  Valoriser l'expérience Ville Libre Sans Tabac en lien avec la CA Portes de France Thionville qui est engagée dans la démarche et la présenter aux communes de l'agglomération.
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle
<b>Partenaires de l'action</b>	Collectif Moi(s) sans tabac Grand Est ; Grand Est sans tabac ; Grand Est addiction ; CSAPA Centre Edison CDPA 57 ; CSAPA Baudelaire EPSM Metz-Jury ; Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer ; CPTS Moselle 3 vallées ; CA Portes de France-Thionville ; Education Nationale ; Associations locales.
<b>Public visé</b>	Dans un premier temps, les professionnels de santé, les mairies, les établissements scolaires, les associations sportives et les centres socioculturels.  Dans un deuxième temps, les populations du territoire.

<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>
	<i>Financeurs et montants</i>
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui.
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Projet régional de santé 2018-2027 ARS Grand Est. Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2018-2022. Plan régional de lutte contre le tabac (PRLT) Grand Est. Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027. Mobilisation contre les addictions en Grand Est – Feuille de route régionale 2019-2023, Préfète de la Région Grand Est, MILDECA et ARS Grand Est. Projet Régional de Santé : parcours spécifique «Renforcer la prévention des conduites addictives et améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction».
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Nombre et typologie des professionnels sensibilisés et/ou formés. Nombre d'habitants participant à des actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances sur l'aide à l'arrêt du tabac et typologie des connaissances. Nombres d'habitants déclarant : avoir réalisé une tentative d'arrêt du tabac ; avoir arrêté de fumer. Nombre d'élèves déclarant :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir acquis des connaissances sur le tabac et typologie des connaissances acquises.</li> <li>- Avoir acquis des compétences sur les conduites à risque et typologie des compétences acquises.</li> </ul>
<b>Fiche action structurante (3.2.1)</b>	<b>Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage.</b>
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i> ADDICTIONS-ALCOOL. VIE LIBRE.
	<i>Personne référente</i> Alain Girardot.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Comme l'indique le Diagnostic territorial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch réalisé en 2018 par l'IREPS, le taux de mortalité liée à l'alcool est 30% plus important sur le territoire que dans le département de la Moselle, et ce sans distinction entre le haut et le bas de vallée.</p> <p>La Communauté d'agglomération du Val de Fensch soutient cette action de manière pérenne engagée de longue date.</p>
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé » ; objectif stratégique 1 du Projet Régional de Santé : « Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risque ».
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	Contrat de ville, 1 <sup>er</sup> pilier : « Cohésion sociale ».
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Fournir un lieu sécurisant, d'écoute et d'aide aux personnes dont la consommation d'alcool présente des risques, voire manifestent une dépendance, où elles pourront être écoutées et aidées.</p> <p>Capitaliser les enseignements du projet national accompagnement des associations d'entraide œuvrant dans le champ des addictions au développement de leurs compétences (ALCOM).</p> <p>Coordonner l'action du mouvement d'entraide avec les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les services de santé mentale et de psychiatrie.</p>
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Accompagnement du malade et de l'entourage : <b>Avant, Pendant et Après</b> le protocole de soins.</p> <p>Prendre appui sur les ressources et l'expertise du réseau Grand Est Addiction pour capitaliser le projet ALCOM et organiser la coordination avec les CSAPA et les services de santé mentale et de psychiatrie.</p>
<b>Durée de l'action</b>	1 an renouvelable.



<b>Partenaires de l'action</b>	CA Val de Fensch ; Grand Est Addiction ; IREPS Grand Est.	
<b>Public visé</b>	Personnes dont la consommation d'alcool présente des risques pour leur santé et leur vie sociale et familiale.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	3000 €.
	<i>Financeurs et montants</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la politique de la ville.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Bénévolat, Maison des associations de la CAVF et complexe de Betange à Florange.
<b>Déterminants de santé visés</b>	La démographie et les conditions socio-économiques ; L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Rétablir le malade et l'entourage au sein de la société et en bonne santé.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.</p> <p>Mobilisation contre les addictions en Grand Est – Feuille de route régionale 2019-2023, Préfète de la Région Grand Est, MILDECA et ARS Grand Est.</p> <p>Projet Régional de Santé : parcours spécifique «Renforcer la prévention des conduites addictives et améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction».</p>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui, les personnes dont la consommation d'alcool présente des risques pour leur santé et leur famille ont la possibilité de se tourner vers le dispositif.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	- Nombre de personnes reçues.	



<b>Fiche action structurante (3.3.1)</b>	<b>Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits Ateliers Nutritifs.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="radio"/> Action existante <input checked="" type="radio"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	MSA Lorraine
	<i>Personne référente</i>	Louise BENOIT – Gladys CAPPELLA 06 37 25 21 87 - 06 03 22 95 46 Equipe Prévention Santé – Organisation des soins <a href="mailto:medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr">medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Une alimentation équilibrée et variée participe à la bonne santé des individus à tous les âges de la vie. En effet, manger sainement contribue à diminuer les facteurs de risque des principales maladies chroniques que sont l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète de type 2 ou la dénutrition.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Objectif stratégique 1 du Projet Régional de Santé : « Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risque »	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Faire connaître le programme aux femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et aux parents d'enfants de 0 à 3 ans.	
	Inviter le public cible aux webinaires organisés par la MSA proposés leur permettant d'acquérir des connaissances et des conseils pratiques en matière d'équilibre alimentaire du jeune enfant.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Les P'tits ateliers nutritifs permettent aux parents des échanges entre pairs et d'acquérir des connaissances validées sur l'alimentation du jeune enfant en lien avec le développement psychomoteur de l'enfant.	
	Ils apportent des réponses concrètes et des conseils pratiques sur l'équilibre alimentaire, l'étape de la diversification alimentaire et les bons achats pour la santé.	
	Etape 1 : Faire connaître le programme aux femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et aux parents d'enfants de moins de 0 à 3 ans en mobilisant la PMI, les sages-femmes libérales et la maternité de l'Hôpital Bel air de Thionville.	
		Etape 2 : A partir de la signature du CLS, inviter le public cible aux webinaires. Ces ateliers interactifs se déroulent exclusivement à distance en soirée de 20h30 à 22h (les lundis, mardis et jeudis) ou le samedi de 14h à 15h30. La période d'animation s'étend approximativement de fin septembre à juin.
		Les ateliers se déclinent en 3 sessions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'équilibre alimentaire.</li> <li>2. La diversification alimentaire.</li> <li>3. Le bon choix des produits.</li> </ol>

	<p>La participation aux ateliers est gratuite, sur inscription via le site de la MSA ou le site Happy Visio. Les sessions sont limitées à 25 participants. Les ateliers sont animés par une diététicienne recrutée et formée par la MSA.</p> <p>Un groupe Facebook a été créé pour permettre aux participants de pouvoir continuer à échanger entre eux à la suite des ateliers.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	A partir de la signature du CLS.	
<b>Partenaires de l'action</b>	CCMSA Diététiciennes Réseaux associatifs Collectivités	
<b>Public visé</b>	Femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et les parents d'enfants de 0 à 3 ans.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	MSA.
	<i>Financeurs et montants</i>	MSA.
	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	Communication (collectivité, réseaux associatifs).
<b>Déterminants de santé visés</b>	Acquisition de comportements favorables à la santé. Empowerment ( <i>participation des habitants</i> ).	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Programme national nutrition santé (PNNS).	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b> Nombre de participants ayant bénéficié du programme. Nombre d'ateliers réalisés.</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b> Satisfaction de la diététicienne. Satisfaction des participants.</p>	

Fiche action structurante (3.3.2)	<b>Consolider l'implantation du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) pour les enfants de 3 à 6 ans et leurs parents.</b>	
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
Porteur	<i>Structure</i>	<b>Le Creuset – Carrefour social et Culturel.</b>
	<i>Personne référente</i>	<b>Emilie Poesy.</b>
Axe stratégique du CLS	Prévention à tous les âges de la vie.	
Contexte et enjeux locaux (synthèse)	<p><b>L'influence des pratiques parentales sur la santé et l'épanouissement de l'enfant</b> ne cesse de s'affirmer. <b>L'enfant</b> est aujourd'hui considéré comme <b>niché au cœur d'un système d'influences où la parentalité a une place considérable.</b></p> <p><b>Un soutien parental déficient</b> ou inadapté est associé à un nombre important de troubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Psychiques</b> : anxiété, troubles oppositionnels, addictions, troubles du comportement alimentaire.</li> <li>• <b>Physiques</b> : obésité, accidents, grossesse précoce ...</li> <li>• <b>Sociaux</b> : absentéisme, délinquance, ...</li> </ul> <p>Les actions de soutien à la parentalité ont pour spécificité de placer la reconnaissance des <b>compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant</b> et privilégient <b>une prévention « prévenante »</b>, attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif. Elles utilisent comme levier la mobilisation des <b>parents</b> qui ne sont pas seulement les <b>bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs.</b></p> <p>Dans le Volet qualitatif – Diagnostic Santé - territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) – 2018 - Ireps Grand Est quand les habitants du territoire sont interrogés sur quelles thématiques le territoire pourrait-il agir pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants ? Parmi les 4 propositions faites par les acteurs et les habitants, nous retrouvons <b>l'amélioration des services (accompagnement des familles : enfants, adolescents, parents, et accompagnement du public précaire)</b></p>	
Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement	Axe 2 du Projet Régional de Santé Environnement : « Un cadre de vie et de travail favorable à la santé ».	
Lien avec Contrat de ville, PCAET...	Le Centre social est localisé dans le territoire d'un quartier prioritaire de la ville.	
Objectifs de l'action	<p>Les PSFP 3-6 ans développent un noyau de <b>compétences essentielles</b> auprès des <b>parents et de leurs enfants</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attention positive et le renforcement des liens parents-enfants.</li> <li>• Les aptitudes de communication non-violente.</li> <li>• L'identification, l'expression et la gestion des émotions.</li> <li>• La mise en place de limites, d'une discipline adaptée et progressive.</li> </ul> <p>Le programme 3-6 ans aborde de manière plus appuyée <b>le lien entre les besoins des enfants et les attentes des parents, la capacité à dire non et l'intérêt des rituels.</b> Ce programme permet l'accessibilité à <b>un ensemble d'outils d'accompagnement à la parentalité.</b></p>	

**Etapas de mise en œuvre – Description synthétique**

**Etape 1 : Mobilisation des partenaires locaux**

**Pourquoi ?**

Pour aménager un terreau favorable à l'implantation de PSFP, en présentant les principaux éléments du programme.

Pour faciliter l'identification des personnes constituant le groupe expert

**Qui ?**

Tous les professionnels et bénévoles œuvrant pour ou aux côtés des familles

- Services municipaux et paramunicipaux, écoles, crèches,...
- Associations diverses : sports et loisirs, cultes et cultures, soutien scolaire, parents d'élèves, quartiers

**Etape 2 : Formation groupe experts & animateurs**

**Formation Groupe Expert**

15 à 20 personnes, bénévoles et/ou salariés de structures partenaires impliquées auprès des enfants et des parents du territoire d'implantation, informés du programme

Les animateurs font partie du groupe experts

Leur mission est de promouvoir PSFP auprès des familles et de les accompagner à s'y inscrire

**Qui bénéficie de 2 jours de formation**

J1 : principaux concepts théoriques de PSFP, découverte des sessions et de leur animation

J2 : comment parler de PSFP aux familles ; conduites à tenir en cas de situations à problèmes

**Formation Animateurs**

Au minimum 4 animateurs titulaires + 2 remplaçants

3J de formation complémentaire

Techniques d'animation, méthodes et outils pédagogiques

Mises en situation

**Etape 3 : Information et sensibilisation des parents**

La stratégie de communication auprès des familles est définie avec le groupe experts et les animateurs, coordonnée par le référent.

Les modalités de promotion du programme sont diverses :

Via des supports écrits : affichette dans les lieux publics fréquentés par les familles, flyer distribué dans tous les carnets scolaires, article de journaux locaux

Via des actions de promotion de terrain : réunions destinées aux parents, points d'informations aux entrées des écoles, dans les lieux d'accueil parents enfants...

Via les radios et autres médias locaux

Par mail direct aux familles

**Etape 4 : Identification des familles**

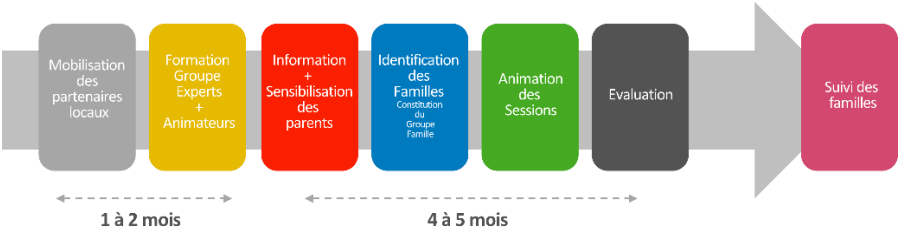
Le groupe experts examine les « candidatures » et compose le groupe familles en veillant à sa mixité, particulièrement en termes de difficultés.

Le groupe familles réunit de 6 à 12 familles : on prendra soin du nombre total de parents et d'enfants.

Pour chacune des familles, tous les enfants de la tranche d'âge concernée étant accueillis dans le groupe enfants.

La recommandation est d'inclure un maximum de 12 enfants, pour une dynamique d'accompagnement de qualité.

Les inscriptions des familles sont prises par les animateurs et/ou le référent, sous la coordination du référent.

	<p><b>Etape 5 : Animation des sessions</b></p> <p>Le début des sessions a lieu au minimum 3 semaines avant une période de vacances, pour donner du temps à la cohésion du groupe familles</p> <p>Il n'y a pas de session pendant les congés scolaires</p> <p>Par session, un temps de préparation complémentaire, en équipe, est indispensable</p> <p>En début d'édition, les familles sont réparties entre les 4 animateurs, aléatoirement ou selon leur proximité relationnelle.</p> <p>Chaque animateur a la responsabilité, entre deux sessions, de passer un coup de fil à ces 2 ou 3 familles, pour les aider à mettre en place à domicile les activités du programme, et pour encourager leur assiduité</p>												
<p><b>Durée de l'action</b></p>	 <p>Le diagramme illustre la durée de l'action à travers six étapes principales, chacune représentée par un rectangle coloré, suivies d'un rectangle rose pour le suivi des familles. Des flèches indiquent des durées cumulées : 1 à 2 mois pour les premières deux étapes, et 4 à 5 mois pour les quatre étapes suivantes.</p>												
<p><b>Partenaires de l'action</b></p>	<p>ARS (Financier), IREPS (Coordinateur)</p>												
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Pour PSFP, une famille c'est, à minima, <b>un parent + un enfant entre 3 et 6 ans</b>. Toutes les formes de familles sont concernées : traditionnelle, recomposée, monoparentale, homoparentale, ....</p> <p>PSFP s'adresse à toutes <b>ces familles, celles qui se posent des questions « pour faire encore mieux » et celles qui ont déjà des soucis parents.</b></p>												
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>Uckange, Fameck et Florange (les sessions se déroulent au Creuset sur le territoire d'Uckange).</p>												
<p><b>Financement</b></p>	<p><i>Budget global prévisionnel</i></p>	<p>17 000 € pour la première année d'implantation, comprenant 5 jours de formation.</p>											
	<p><i>Financeurs et montants</i></p>	<p>ARS : 17 000 euros en 2022.</p>											
	<p>Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">LES MOYENS MATÉRIELS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salles (accès internet recommandé)</td> <td>1 salle pour 4 jours de formation 2 à 3 salles contiguës pour l'édition PSFP</td> </tr> <tr> <td>Ordinateur Vidéo projecteur Paper board</td> <td>A chaque session parents</td> </tr> <tr> <td>Collation</td> <td>1x 12 ou 14 semaines</td> </tr> <tr> <td colspan="2">La duplication des livrets et guides est en fonction du nombre de participants.</td> </tr> <tr> <td>Outils et matériels pédagogiques : Reprographie des guides parents livret enfants Matériel de création pour les activités ludiques</td> <td>Les guides animateurs sont au nombre de 3 : parents/enfants/ familles et à dupliquer pour chaque animateur  Le matériel de création : papier, crayons, plastifieuse ... pour les sessions enfants</td> </tr> </tbody> </table>	LES MOYENS MATÉRIELS		Salles (accès internet recommandé)	1 salle pour 4 jours de formation 2 à 3 salles contiguës pour l'édition PSFP	Ordinateur Vidéo projecteur Paper board	A chaque session parents	Collation	1x 12 ou 14 semaines	La duplication des livrets et guides est en fonction du nombre de participants.		Outils et matériels pédagogiques : Reprographie des guides parents livret enfants Matériel de création pour les activités ludiques
LES MOYENS MATÉRIELS													
Salles (accès internet recommandé)	1 salle pour 4 jours de formation 2 à 3 salles contiguës pour l'édition PSFP												
Ordinateur Vidéo projecteur Paper board	A chaque session parents												
Collation	1x 12 ou 14 semaines												
La duplication des livrets et guides est en fonction du nombre de participants.													
Outils et matériels pédagogiques : Reprographie des guides parents livret enfants Matériel de création pour les activités ludiques	Les guides animateurs sont au nombre de 3 : parents/enfants/ familles et à dupliquer pour chaque animateur  Le matériel de création : papier, crayons, plastifieuse ... pour les sessions enfants												

		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">TEMPS À FINANCER PAR ANIMATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>Formation</b></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Acculturation générale</td> <td style="width: 50%;">2j = 14h</td> </tr> <tr> <td>Entraînement</td> <td>3j = 21h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">35 h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Echanges de pratiques</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">2 x 2h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">4 h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Animation</b></td> </tr> <tr> <td>Préparation / animation</td> <td>Par semaine = 6h</td> </tr> <tr> <td>Suivi/évaluation</td> <td>Par semaine = 1h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">84h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">35h + 4h + 84 h</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total par animateur : 123 h (0,8 ETP)</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>La formation des Animateurs et du Groupe Expert concerne la 1<sup>ère</sup> année d'implantation.</b></p>	TEMPS À FINANCER PAR ANIMATEUR		<b>Formation</b>		Acculturation générale	2j = 14h	Entraînement	3j = 21h	35 h		<b>Echanges de pratiques</b>		2 x 2h		4 h		<b>Animation</b>		Préparation / animation	Par semaine = 6h	Suivi/évaluation	Par semaine = 1h	84h		35h + 4h + 84 h		=		Total par animateur : 123 h (0,8 ETP)	
TEMPS À FINANCER PAR ANIMATEUR																																
<b>Formation</b>																																
Acculturation générale	2j = 14h																															
Entraînement	3j = 21h																															
35 h																																
<b>Echanges de pratiques</b>																																
2 x 2h																																
4 h																																
<b>Animation</b>																																
Préparation / animation	Par semaine = 6h																															
Suivi/évaluation	Par semaine = 1h																															
84h																																
35h + 4h + 84 h																																
=																																
Total par animateur : 123 h (0,8 ETP)																																
<p><b>Déterminants de santé visés</b></p>	<p>Il s'agit de <b>programmes ayant bénéficié d'évaluations scientifiques approfondies et répétées de leur efficacité</b>, par leur concepteur et par des chercheurs indépendants.</p> <p>Plus de 150 études évaluatives ont permis de démontrer l'efficacité de SFP à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduction de la consommation et de l'initiation de substances psychoactives</b> (alcool, tabac, drogues illicites) chez les jeunes et les parents.</li> <li>• <b>Diminution de la dépression, de l'anxiété, et des problèmes de comportements.</b></li> <li>• <b>Amélioration du climat et de la communication familiale.</b></li> <li>• <b>Augmentation de la confiance et du sentiment d'efficacité en matière de parentalité.</b></li> <li>• <b>Amélioration des résultats scolaires.</b></li> </ul>																															
<p><b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b></p>	<p>Oui, le programme PSFP s'engage sur plusieurs points pour la lutte contre les inégalités sociales. Le programme s'engage à améliorer les <b>compétences psychosociales et parentales de ses bénéficiaires.</b></p> <p><b>Les compétences psychosociales</b> renforcent la capacité des individus à faire face aux défis de la vie : capacité à communiquer, à développer son empathie, à identifier et gérer ses émotions, à développer un esprit critique et résister aux pressions, ...</p> <p><b>Les compétences parentales</b> incluent l'ensemble des compétences psychosociales des parents et y ajoutent deux compétences essentielles au rôle éducatif parental et aux besoins de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le soutien</b> : capacité à développer une attention positive à ses enfants, à les encourager, capacité à exprimer ses attentes de manière adaptée et efficace, capacité à aider ses enfants à identifier et gérer ses émotions.</li> <li>• <b>Le contrôle</b> : capacité à sécuriser l'enfant par la mise en place de limites claires, à exposer et adopter des règles disciplinaires explicites, stables et non-violentes, à superviser l'enfant et à résoudre conflits et problèmes par des stratégies et une communication non-violente.</li> </ul>																															
<p><b>Politiques Publiques concernées</b></p>	<p>Santé de l'enfant ; parentalité.</p>																															
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p>Oui, nous intégrons dans la démarche la composition d'un groupe expert et leur formation. Le Groupe expert intègre des individus vivants et travaillants sur le territoire d'application. Ils sont responsables de l'identification et de la sélection des familles qui bénéficieront du programme PSFP.</p>																															



<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Pour cette primo-implantation l'évaluation porte sur : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'assiduité des familles aux sessions.</li><li>• La fidélité de mise en œuvre du programme.</li><li>• La satisfaction des familles.</li></ul>
--	--

<b>Fiche action structurante (3.3.3)</b>	<b>Lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion de l'alimentation durable.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Sylvie Giacometti.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Une alimentation équilibrée et variée participe à la bonne santé des individus à tous les âges de la vie. En effet, manger sainement contribue à diminuer les facteurs de risque des principales maladies chroniques que sont l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète de type 2 ou la dénutrition.</p> <p>Il est important de prendre également en compte l'alimentation dans son ensemble. En effet, la production liée à l'alimentation produit des gaz à effet de serre, mauvais pour la santé de tous. Il faut prendre en compte toutes les étapes de la chaîne alimentaire, qui ont un impact sur l'écosystème et sur la santé. C'est le principe de « one health » développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Un mode de production plus raisonné va permettre une réduction des gaz à effet de serre et va également apporter des aliments de meilleure qualité.</p> <p>Il faut également noter que le gaspillage alimentaire représente une part importante des déchets produits par les ménages</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable et réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Coopérer avec le programme Nutrigame de l'Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (ISTNA) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) sera recherché de manière à pouvoir organiser un <i>escap game</i>.</p>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Sur sollicitation, un diagnostic est réalisé sur une semaine auprès de la structure d'alimentation collective afin d'évaluer les déchets produits par les repas. Il s'agit d'observer et de peser ce qui est livré et non consommé ainsi que les retours de plateau (avec une distinction entre les déchets inévitables, les aliments mis de côté et les emballages).</p> <p>A la suite de ce diagnostic, un bilan est fait à la structure. Ce bilan s'appuie sur les grammages à respecter évoqués dans le PNNS et sur les</p>	

	<p>grilles de pesée produites par l'ADEME. La question du tri est également évoquée, notamment concernant les déchets compostables.</p> <p>Un retour est également fait au fournisseur afin de voir ce qu'il est possible de modifier.</p> <p>Après cela, des ateliers sur le gaspillage alimentaire sont menés. Il s'agit de faire visionner aux enfants un film sur les fruits et légumes « moches », de leur faire passer un quizz sur le gaspillage alimentaire (dans lequel sont évoqués les dates de péremption et la conservation des aliments) et d'animer une séance de jeu « le rangement du frigo ».</p> <p>Des ateliers dégustations sont également menés avec des invendus (par exemple des ateliers dégustations de smoothies fait avec des fruits abimés). Ces ateliers permettent d'aborder la question de l'alimentation de saison avec les enfants. C'est aussi l'occasion d'évoquer l'action d'acheter les aliments, en abordant les emballages des aliments qui deviennent des déchets.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	A la demande.	
<b>Partenaires de l'action</b>	ADEME (agence de la transition écologique), FNE (France nature environnement).	
<b>Public visé</b>	Enfants et adolescents du territoire, (interventions effectuées au lycée St Exupéry, au lycée Maryse Bastié, dans les centres sociaux et à la Maison pour tous).	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financiers et montants</i>	Services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	France Nature Environnement (FNE), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : outils mis à disposition.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	

<b>Politiques Publiques concernées</b>	Programme National Nutrition Santé
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'intervention</li> <li>- Nombre d'enfants mobilisés</li> </ul>

<b>Fiche action structurante (3.3.4)</b>	<b>Activités physiques, psychomotrices et psychosociales pour les enfants accueillis dans les crèches et chez les assistants maternels.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structures</i>	<p>Les 10 crèches du Val de Fensch relevant de la compétence Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.</p> <p>Le Relais Petite Enfance, qui accompagne près de 300 assistantes maternelles et 3 maisons d'assistantes maternelles.</p>
	<i>Personnes référentes</i>	<p>Annabelle LEONARD, Directrice du service Petite Enfance à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.</p> <p>Sophie HUBER Directrice du Multi accueil « La Maison des Doudous » à Hayange, Educatrice de Jeunes Enfants.</p> <p>Virginie KORN , Responsable du Relais Petite Enfance, Educatrice de Jeunes Enfants.</p>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>En crèches : Les enfants accueillis dans les crèches ont besoin de bouger et de se dépenser. Le but est de leur offrir dans un endroit sécurisé, des repères spatiaux temporels, de la confiance en soi, et de prendre conscience de son corps, des mouvements tout en jouant. En crèches, les enfants ont à leur disposition des structures de jeux de psychomotricité, modulables et spécialisés. Ces tapis en mousse, tricycles, tunnels, structures de jeux etc. leur permettent d'évoluer, gagner en agilité, tout en s'amusant et en toute sécurité. En crèches, les enfants ont accès à ces activités ludiques et psychomotrices, ce qui n'est pas forcément le cas au domicile avec les parents ou en cas de contexte social défavorisé.</p> <p>Chez les assistants maternels : Le Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch propose des activités de baby-gym aux enfants et les professionnels. Ces activités sont organisées avec des associations spécialisées et sur des lieux dédiés. Il s'agit de proposer des espaces sécurisés permettant aux enfants d'explorer et de développer leurs capacités motrices. La baby-gym permet à l'enfant de construire son schéma corporel et son image de soi. C'est également une occasion de socialisation. L'enfant acquiert confiance en lui tandis que l'assistant maternel apprend à lui faire confiance dans « la prise de risque » nécessaire au développement.</p>	

<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	
<b>Objectifs <i>de l'action</i></b>	<p>La mise en œuvre des activités physiques et psychomotrices est identifiée et attendue dans le cadre des circulaires de la Caisse d'allocations familiales nationales CNAF.</p> <p>Les objectifs sont de favoriser le développement physique et psychomoteur en toute sécurité, ainsi que la construction du schéma corporel, les capacités du corps, en prenant conscience de l'espace, développer le langage spatial et temporel et dépister le cas échéant certains troubles.</p> <p>C'est aussi un atelier important pour travailler la socialisation des enfants.</p> <p>Cela permet de créer du lien avec les professionnels des crèches et également entre les assistants maternels, qui travaillent individuellement à leur domicile.</p> <p>Passer un bon moment tous ensemble.</p>
<b>Etapas de mise en œuvre – <i>Description synthétique</i></b>	<p>En crèches, des partenariats sont établis avec les associations spécialisés, type Maison Pour Tous (MPT), associations de Baby-gym etc.</p> <p>Les crèches investissent dans du matériel adapté : parcours de psychomotricité et découvrir de nouveaux « outils » : tricycle, tunnel, toboggan, tapis, parcours en mousse, balles, cerceaux...). Elles identifient des lieux et salles adaptées (gymnases, salles de psychomotricité etc.).</p> <p>Les structures Petite Enfance organisent et communiquent sur ces ateliers ludiques.</p>
<b>Durée de l'action</b>	<p>En crèches : les équipes proposent au quotidien différents ateliers de psychomotricité, afin de permettre aux enfants de se dépenser et développer leur mobilité. La durée des ateliers s'adapte au besoin et à l'envie des enfants.</p> <p>Pour les assistants maternels, les ateliers ludiques et pédagogiques (baby-gym etc.) sont organisés par le Relais Petite Enfance de la CA Val de selon un calendrier trimestriel correspondant à l'année scolaire.</p>
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>En crèches : les professionnels de crèches, la société MF Event BG World de Thionville, et les associations spécialisées.</p> <p>Pour le Relais Petite Enfance : Association Gymnique Fameckoise (AGF).</p>
<b>Public visé</b>	Les enfants de 0 à 6 ans, inscrits en crèches, accueillis par les assistants maternels agréés du Val de Fensch.
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch

<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	En crèches : environ 2 séances de 1 heure par mois à raison de 25 à 50 €/ séance, soit 50 à 100 €/mois.  Environ 300 à 600 € par an et par crèche ou relais.
	<i>Financeurs et montants</i>	Pour les crèches : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch avec financement CAF PSU, MSA et tout autre contributeur volontaire.  Pour le Relais : CAVF avec financement CAF et Département de la Moselle DPMI, ARS, MSA etc..
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	En crèches : les professionnels de crèches, des éducateurs sportifs des associations, professeurs de baby gym, prêts et achats de matériel de psychomotricité (tapis, parcours en mousse, balles, cerceaux...).
<b>Déterminants de santé visés</b>	Développement global de l'enfant et dépistage de troubles psychomoteurs éventuels.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politiques familiales et accueil de l'enfant.  Circulaires CAF et missions des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) et missions des Relais Petite Enfance.  Missions ciblées par la PMI sur les dépistages précoces des troubles du jeune enfant.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Nombre de séances organisés par an.  Nombre d'enfants ayant participé aux ateliers par an.  Observations suite aux séances de la prise en confiance en soi des enfants, du respect de l'autre, de l'évolution motrice des enfants.	

<b>Fiche action structurante (3.4.5)</b>	<b>Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (opération ville-vie-vacances).</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	AISF, centre social Le Creuset, centre Jean Morette.
	<i>Personne référente</i>	Les directeurs des structures.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	La pratique d'une activité physique a un impact à la fois sur la santé physique et sur la santé mentale.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	Contrat de ville, 1 <sup>er</sup> pilier : « Cohésion sociale ».	
<b>Objectifs de l'action</b>	Pratiquer différentes activités sportives, accompagner les jeunes en difficultés scolaires, les amener à travailler sur l'estime d'eux-mêmes et leur confiance en eux. Les séjours Ville Vie Vacances permettent également aux jeunes d'exprimer leurs émotions, de lutter contre la discrimination et de prévenir les conduites à risque.	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Repérer des jeunes (adolescents) par les centres socioculturels, les clubs de prévention et les assistantes sociales dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), leur proposer des activités de proximité et des séjours de découverte pendant les petites et grandes vacances. En fonction de la structure accompagnante et selon les périodes, le séjour a une durée de 7 à 15 jours.	
<b>Durée de l'action</b>	Annuelle.	
<b>Partenaires de l'action</b>	DDETS, communes, CCAS, Département, CAVF.	
<b>Public visé</b>	Pré adolescents et adolescents.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, notamment sur les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : quartier Ouest à Uckange et quartier Rémelange à Fameck.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	



	<i>Financiers et montants</i>	Crédits politique de la ville
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, les adolescents bénéficiant des séjours OVVV viennent de familles modestes.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politique de la ville.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séjours organisés.</li> <li>- Nombre d'adolescents ayant participé.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante (3.4.1)</b>	<b>Prévenir les risques auditifs.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Le Gueulard +.
	<i>Personne référente</i>	Gaëlle Carré.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	L'exposition prolongée à un volume sonore excessif peut engendrer à terme une baisse d'audition. Il paraît donc nécessaire de limiter cette exposition. Apporter une expertise et être relais dans une politique de prévention des risques auditifs.	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé » et objectif stratégique 1 du Projet Régional de Santé : « Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risque ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute prolongée de musique à haut volume.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 séances gratuites du spectacle <i>Peace and lobe</i> à destination des collégiens et lycéens.</li> <li>- 2 séances gratuites du spectacle « L'appel du Tsar » pour les primaire et les classes de 6<sup>ème</sup>.</li> <li>- Venue du duo <i>Peace and lobe</i> dans les collèges et les lycées.</li> <li>- Intervention d'un ingénieur son en classe pour sensibiliser.</li> <li>- 2 sessions de moulage de bouchons à destination du grand public.</li> <li>- Campagne d'affichage dans le lieu.</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	Sur toute la saison 2023 – 2024.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Réseau Grabuge ; Education Nationale.	
<b>Public visé</b>	Enfants et adolescents, pour les sessions de moulage → tous les publics.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	8 185 €.

	<i>Financeurs et montants</i>	Réseau Grabuge via : Convention pluriannuelle 2023-2025 ARS – Réseau Grabuge. Convention annuelle Conseil Régional – Réseau Grabuge.
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	Temps de travail : Carré Gaëlle, personne ressource.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offres de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non, mais les associations peuvent faire appel au Gueulard + sur ces questions en tant que relais de la campagne Agi-son.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements.</li> <li>- Nombre de classes et d'élèves bénéficiaires.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante (3.4.2)</b>	<b>Faciliter le suivi du parcours de santé des enfants via Mémor santé enfants</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	MSA.
	<i>Personne référente</i>	Louise BENOIT – Gladys CAPPELLA 06 37 25 21 87 - 06 03 22 95 46 Equipe Prévention Santé – Organisation des soins <a href="mailto:medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr">medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr</a>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Pour les parents, le suivi des rendez-vous médicaux, des vaccins ou encore de la croissance de leurs enfants peut être un véritable challenge et nécessite une organisation rigoureuse.	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Permettre aux familles de centraliser et suivre les informations en santé de leur enfant.	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Le Mémor Santé Enfant est un aide-mémor en ligne destiné aux parents d'enfants de 0 à 16 ans, pour les événements santé de leurs enfants. Il leur permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'organiser les rendez-vous santé.</li> <li>- De suivre leurs traitements.</li> <li>- De suivre leurs maux du quotidien.</li> <li>- De suivre leurs vaccinations et les rappels.</li> <li>- De suivre la croissance de l'enfant.</li> <li>- D'obtenir des conseils santé personnalisés selon l'âge des enfants par des professionnels de santé.</li> </ul> <p>Le Mémor Santé Enfant est inclus dans le service en ligne Mon Espace Santé.</p> <p>La promotion du Mémor Santé Enfant est faite par la MSA via les réseaux sociaux, des bannières publicitaires sur les sites web spécialisés de la petite</p>	

	<p>enfance/parentalité, des emailings aux assurés MSA. Une nouvelle campagne sera lancée en T3 2023.</p> <p>La communication pourra également s'effectuer à travers des campagnes sur le territoire du Val de Fensch, et notamment via les différents partenaires du territoire (affiches, flyers, etc.).</p>	
<b>Durée de l'action</b>	A partir de la signature du CLS.	
<b>Partenaires de l'action</b>	MSA Lorraine ; Collectivités / Associations (pour communication).	
<b>Public visé</b>	Parents d'enfants de 0 à 16 ans, quel que soit le régime de sécurité sociale.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	MSA.
	<i>Financeurs et montants</i>	MSA.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	MSA.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de création de compte (périmètre de la MSA Lorraine).</li> <li>- Taux de répartition de créations de compte entre adhérents MSA / autres régimes.</li> </ul> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des adhérents sur l'utilisation de l'outil.</li> </ul>	



<b>Fiche action structurante (3.5.1)</b>	<b>Développer le Bien- vieillir par la mise en place d'ateliers numériques.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Le bien-vieillir ne correspond pas seulement à la santé physique des séniors, cela passe également par le maintien des liens sociaux.</p> <p>De plus en plus de démarches administratives se font en ligne, comme par exemple la déclaration d'impôt, les démarches sur AMELI ou encore la prise de rendez-vous via Doctolib. Or, les séniors peuvent être victimes de la fracture numérique : ils ne maîtrisent pas nécessairement les outils informatiques, ce qui les empêche de bénéficier de tous les services disponibles. Il faut également noter que tout le monde n'est pas équipé d'un ordinateur ou d'une tablette.</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	<p>Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».</p> <p>Axe 7 du Projet Régional de Santé : « Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé » et objectif stratégique 2 du Projet Régional de Santé : « Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire ».</p>	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Favoriser la création de liens sociaux pour les séniors.</p> <p>Réduire la fracture numérique et permettre à tous les habitants d'accéder aux services en ligne et d'être accompagné pour diverses actions en lien avec le numérique.</p>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Pour le relais informatique : Plusieurs étapes ont été nécessaires à la mise en place du dispositif « <i>Conseiller Numérique</i> » pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch avec validation au préalable par la Préfecture et le comité national de sélection (l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)).</p> <p>Par la suite, réalisation d'une délibération communautaire pour la mise en œuvre du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'une convention de subvention avec la Banque des Territoires,</li> </ul>	

	<p>- Réalisation de conventions de prestations de service pour la mise à disposition du conseiller numérique de façon mutualisé sur le territoire de la CAVF signées avec chaque commune partenaire du dispositif.</p> <p>- Recrutement de la conseillère numérique en juin 2022, premières actions sur les lieux de permanence en aout 2022.</p> <p>D'autres actions permettant de créer du lien social seront identifiées au cours de la mise en œuvre du CLS.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pour le relais informatique : Contrat de 24 mois sur ces actions – fin du dispositif actuel : 31/05/2024.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Pour le relais informatique : Banque des territoires, agence France Relance, communes du territoire, CAF, AMELI, Pole Emploi, Maison France Services du territoire.	
<b>Public visé</b>	Séniors ; tout type de public connaissant des soucis d'usages des outils numériques.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Pour le relais informatique : 50 000 euros sur 24 mois.
	<i>Financeurs et montants</i>	Pour le relais informatique : Banque des Territoires, 50 000 euros.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Pour le relais informatique : Ressources matériels (PC pour la conseillère numérique et 4 PC pour les ateliers).
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Pour le relais informatique : Oui, une partie de l'accès à la santé passe par l'outil informatique, qui n'est pas accessible par tous.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Pour le relais informatique : Non.	



<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p>Pour le relais informatique : Nombre de participants au dispositif par lieu de permanence, nombre de nouveaux usagers, nombres d'usagers récurrents, nombre d'accompagnements individuel, nombre d'ateliers collectifs réalisés.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> semestre 2023 : 13 personnes ont été directement accompagné sur la partie Santé : Mon Espace Santé, DOCTOLIB...</p>
--	--

<b>Fiche action structurante (3.5.2)</b>	<b>Recherche-action avec le REIACTIS ou l'Université de Lorraine sur le « Bien-Vieillir »</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	<i>Personne référente</i>	Charlotte Barthel
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Prévention à tous les âges de la vie	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>L'indice de vieillissement de la population de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est élevé même si son niveau est comparable aux valeurs régionale et nationale : en 2019 le territoire comptait 86.5 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans (source : INSEE).</p> <p>En 2020 (source : INSEE), plus du quart de la population de la Communauté d'Agglomération était âgé de 60 ans et plus : 15,8% de 60-74 ans plus 10,3% de 75 ans et plus.</p> <p>Capitaliser les résultats des recherches scientifiques menées sur le bien vieillir est une opportunité à saisir pour mieux cerner les problématiques et pour proposer des actions ayant démontré des effets positifs sur les publics.</p>	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axes 1, 5 et 7 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé » ; « Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive » et « Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé »	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	Contrat de ville, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> piliers : « Cohésion sociale » et « Cadre de vie et renouvellement urbain »	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Accueillir un.e étudiant.e de master afin des travailler sur des actions innovantes dans le domaine du bien-vieillir.</p> <p>Développer des projets d'étude sur le Bien-vieillir ; susciter et favoriser les projets de recherche-action des étudiants.</p> <p>Valoriser et diffuser les connaissances et les résultats de la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique sur le vieillissement.</p> <p>Mobiliser les acteurs du territoire sur le développement de la recherche en fonction des appels à projets.</p>	

<b>Etapas de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>A définir en fonction du projet confié à l'étudiant.</p> <p>Accueillir un-e étudiant-e de master afin des travailler sur des actions innovantes dans le domaine du bien-vieillir.</p> <p>Prendre appui sur les thématiques étudiées par le Réseau d'étude international sur l'âge, la citoyenneté et l'intégration socio-économique (REIACTIS).</p> <p>Proposer aux acteurs locaux de travailler sur la participation sociale des aînés.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Années universitaires.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Laboratoire lorrain de sciences sociales de l'Université de Lorraine ; Réseau d'étude international sur l'âge, la citoyenneté et l'intégration socio-économique (REIACTIS).	
<b>Public visé</b>	Séniors ; Professionnels du territoire.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	La démographie et les conditions socio-économiques / L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politique du bien-vieillir à domicile et en établissement.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>		

<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	- Un projet de recherche-action par an.
--	---

## Axe 4 : La santé environnementale

**Objectif stratégique :** Améliorer le cadre de vie des habitants pour améliorer leur santé.

**Objectifs spécifiques :**

4.1. Garantir un logement décent à la population :

- Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre du permis de louer (4.1.1).

4.2. Identifier les problématiques locales liées à la santé environnementale :

- Réaliser une étude ESSPOL (Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués) (4.2.1).

<b>Fiche action structurante (4.1.1)</b>	<b>Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre le permis de louer.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Séverine Breit.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	La santé environnementale.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Le territoire de la CAVF représente un potentiel de 1000 logements en PPPI (parc privé potentiellement indigne). Le parc de logements est vieillissant et dégradé. La lutte contre l'habitat insalubre et la mise en œuvre du permis de louer va permettre d'améliorer la qualité du parc bâti et ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants.	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 2 du Projet Régional de Santé Environnement : « Un cadre de vie et de travail favorable à la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	Contrat de ville, 2 <sup>ème</sup> pilier : « Cadre de vie et renouvellement urbain ».	
<b>Objectifs de l'action</b>	Permettre à tous les habitants de bénéficier d'un logement décent et de lutter contre les marchands de sommeil.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt de la demande de permis de louer par le / la propriétaire.</li> <li>- Traitement du dossier par les services de la CA du Val de Fensch.</li> <li>- Visite effectuée par la communauté d'agglomération du logement afin d'évaluer la sécurité, la décence et la salubrité du logement et de compléter la fiche d'état des lieux.</li> <li>- Obtention du permis de louer, permis accordé sous réserve de réalisation de travaux ou refus du permis de louer.</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Etat, CAF de Moselle, ADIL 57, ARS Grand-Est, Carsat et Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDHLIND).	
<b>Public visé</b>	Locataires du parc privé du Val de Fensch.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Zones géographiques sur le territoire de la CAVF où subsiste des suspicions de poches d'habitats dégradés.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	

	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	CAVF : Moyens humains internes, supports et outils de communication, support numérique pour le dépôt des dossiers, budget pour la formation de l'agent.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politique de la ville, 3 <sup>ème</sup> PLH, politique de lutte contre les copropriétés dégradées.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements indignes.</li> <li>- Nombre de dossier « permis de louer » déposés.</li> <li>- Nombre d'arrêtés pris.</li> <li>- Nombre de visites de logement.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante (4.2.1)</b>	<b>Réaliser une étude ESSPOL (Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués).</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Santé Publique France.
	<i>Personne référente</i>	
<b>Axe stratégique du CLS</b>	La santé environnementale.	

<p><b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b></p>	<p>Le territoire du Val de Fensch a un fort contexte industriel avec des activités passées et en cours, une possible rémanence d'éventuelles pollutions, et de possibles effets sur la santé.</p> <p>Les sites industriels peuvent présenter des risques pour la santé des populations vivant à proximité. Comprendre l'état de santé et la perception de la santé de ces populations est essentiel pour proposer des mesures appropriées pour améliorer la santé publique (protection, prévention). Ces mesures peuvent notamment se traduire par la mise en place de campagnes de dépistage.</p> <p>L'étude ESSPOL (état de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués) est une démarche comparative entre les états de santé réels et perçus avec enquête participative, menée sur 3 sites d'intérêt et 1 site « témoin » :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CIGEO (centre industriel de stockage géologique en Meuse) : projet de stockage géologique profond des déchets radioactifs.</li> <li>2. Vallée de la THUR (Alsace) : site dont les activités industrielles passées ont pu entraîner une contamination potentielle des sols.</li> <li>3. Ex cokerie de Serémange-Erzange étendu au bassin industriel Val de Fensch (Moselle) : ancienne usine de coke dont les activités industrielles passées ont pu entraîner une pollution potentielle des sols.</li> </ol> <p>Vitry-le-François (Champagne-Ardenne) : ville témoin dans cette étude comparative, choisie en raison de son éloignement géographique par rapport aux autres sites mentionnés, avec une présumée exposition moindre à la pollution potentielle des sites et sols.</p>
<p><b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b></p>	<p>Plan Régional de santé : Axe 1 : Prévention ; Axe 4 : Parcours ; Coordination, animation et évaluation du CLS.</p> <p>Plan Régional Santé Environnement 3 : Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses ; Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement.</p>
<p><b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b></p>	
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p>Comprendre l'état de santé et la perception de la santé des populations autour des 4 sites pressentis permettra de proposer des mesures appropriées pour améliorer la santé publique (protection, prévention). Ces mesures peuvent notamment se traduire par la mise en place de campagnes de dépistage.</p>
<p><b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b></p>	<p>Le projet ESSPOL utilise une approche multidisciplinaire pour collecter des données sur l'état de santé et la santé perçue des populations riveraines de 4 sites pressentis. Cela comprend des enquêtes auprès des habitants, des analyses de données de santé existantes, des évaluations</p>



	environnementales, ainsi que des entretiens qualitatifs pour recueillir les perceptions des populations concernées.	
<b>Durée de l'action</b>	Ponctuelle.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ; ARS.	
<b>Public visé</b>	Tout public.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Périmètre à priori au sein des 4 communes limitrophes de la cokerie de Serémange-Erzange.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	Santé Publique France.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Système de soins :</b> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales).</p> <p><b>Mode de vie :</b> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ; Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention).</p> <p><b>Conditions de vie :</b> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>).</p> <p><b>Environnement social :</b> Empowerment (<i>participation des habitants</i>).</p> <p><b>Contexte économique et politique :</b> Adaptation aux besoins de la population ; la santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>).</p>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, dans la mesure où cela permettrait de réduire les inégalités territoriales de santé.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Etude de santé publique.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui	

<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Caractéristiques démographiques et socio-économique.</li><li>- Données qualitatives recueillies : Santé perçue, environnement perçu.</li><li>- Recueil du NIR → extraction des données individuelles de consommations de soins.</li></ul>
--	---

## Axe 5 : Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers

**Objectif stratégique :** Prévenir les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.

**Objectifs spécifiques :**

5.1. Amener la population à se faire vacciner dépister :

- Sensibiliser aux dépistages organisés des cancers (5.1.1).
- L'Examen de Prévention en Santé et Instants Santé (5.1.2).
- Développer le réseau des premiers répondants (5.1.3).

5.2. Mettre en avant l'activité physique comme facteur de guérison :

- Accompagner les personnes malades du cancer vers la pratique d'une activité physique (5.2.1).
- Développement du sport sur ordonnance avec PrescriMouv et Moselle Mouv (5.2.2).

<b>Fiche action structurante (5.1.1)</b>	<b>Promouvoir les programme de dépistages organisés des cancers.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Charlotte Barthel.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Comme le démontre le diagnostic territorial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch produit par l'IREPS, la population est au-dessus des moyennes en terme de personnes touchées par un cancer. Le dépistage permet d'agir avant que la maladie ne prenne de l'ampleur.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».  Objectif 01.0 - Améliorer la prévention primaire des cancers et des récidives.	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	PRS Parcours Cancer.  Politique nationale concernant les dépistages organisés des cancers.  Comité de suivi de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les connaissances générales et informer sur les modes d'accès aux 3 dépistages organisés dans le but d'améliorer le taux de participation de ces derniers.</li> <li>- Renforcer la coordination de tous les acteurs des dépistages et le travail en réseau et les informer.</li> <li>- Mettre en place des actions de promotion des dépistages organisés en partenariat avec les acteurs terrains concernés par les dépistages organisés.</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p><b>Etape 1 :</b></p> <p>Constituer et réunir un groupe d'acteurs locaux impliqués dans la vie sociale (Centres Sociaux, associations...) en prenant appui sur le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).</p> <p>Construire l'action en partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler le public de l'action.</li> </ul>	

- Présenter aux membre du groupe les actions de dépistage des cancers déclinables sur le territoire, répertorier les actions menées sur le territoire.
- Définir les territoires prioritaires d'intervention.
- Identifier et recenser les acteurs et les lieux ressources (communes, CCAS, association en charge de personnes en situation d'handicap...), des services de santé des grandes entreprises qui peuvent être engagés dans la démarche de sensibilisation et de dépistage.
- Recenser les évènements annuels organisés les acteurs locaux (évènements sportifs, culturels, de loisirs etc.) qui pourraient permettre d'adosser une action de prévention.
- Prévoir un budget prévisionnel, sont éligibles les coûts des intervenants (à définir – sous réserve de pertinence), la communication (dans la mesure où ce ne sont pas des supports qui peuvent être fournis par l'INCa ou la ligue contre le cancer).
- Développer des relations presses (communiqués de presse, conférences de presse en lien avec les communes, communication sur les réseaux sociaux des communes).
- S'assurer d'autant que de besoin d'un service d'interprétariat.

**Etape 2 :**

Organiser des actions avec les partenaires locaux pour développer la culture de la prévention primaire, lever des freins pour le recours aux soins, dédramatiser l'image du cancer en augmentant les connaissances autour de cette maladie, modifier les représentations autour du dépistage, à favoriser l'adhésion au dépistage des cancers.

Collaborer avec les PASS généralistes, PMI, EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité), les CPTS, les EPS, les Centres de santé, MSP... et renforcer les liens avec les DAM (Délégué Assurance Maladie).

Le contenu des actions sera travaillé en étroite concertation entre le CRCDC, la CPAM et les acteurs locaux, pour s'assurer de leur compatibilité avec le public cible et le cadre dans lequel l'action sera proposée.

Varier les formes d'actions :

- Information des habitants, y compris les plus précaires, en priorisant une démarche participative visant à identifier les freins rencontrés et travailler à les réduire avec eux.
- Formation/sensibilisation des professionnels de santé (exemple du DOCCU, sensibiliser au suivi gynécologique les professionnels habilités qui ne le pratiquent pas encore).
- Formation/sensibilisation des acteurs médico-sociaux, médiateurs santé...
- Journée de dépistage impliquant plusieurs partenaires (commune, MSP, professionnel de santé, centre de radiologie,

	association) et prenant appui autant que possible sur les campagnes nationales.	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers – Site départemental, CPAM, MSA et Régime local en Alsace-Moselle.  Communes, CAF, Ligue contre le cancer, professionnels du territoire (centre de radiologie, gynécologues, médecins traitants, gastroentérologues, pharmaciens, centre de radiologie), établissements de santé, associations locales, CCAS, épiceries sociales, entreprises privées, services publics, médecine du travail ...	
<b>Public visé</b>	Habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir en fonction du projet.
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	La participation de personnes témoignant de leur vécu ou fortement engagées dans la lutte contre le cancer sera encouragée.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des participants et des partenaires.</li> <li>- Niveau de satisfaction des participants et des partenaires.</li> <li>- Nature des documents formalisant les partenariats.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecart entre le prévisionnel et le réalisé sur : le nombre d'actions, de lieux de réalisation, le calendrier, le budget.</li> <li>- Types de supports de communication créés ou utilisés.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes déclarant avoir programmé une action de sensibilisation au dépistage des cancers sur le territoire.</li> <li>- Évolution T0/T1 des recours aux dépistages organisés des cancers du sein, colorectaux et du col de l'utérus.</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire à destination des publics cibles (satisfaction, représentations sur l'offre de soins).</li> <li>- Questionnaire à destination des partenaires (satisfaction).</li> </ul> <p>Tableau de bord.</p>
--	---

<b>Fiche action structurante (5.1.2)</b>	<b>Accompagner vers l'Examen de Prévention en Santé (EPS) CPAM et les instants santé MSA.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	CPAM Moselle/Centre de Prévention et d'Examen de Santé.
	<i>Personne référente</i>	A définir.
	<i>Structure</i>	MSA Lorraine (Instants santé).
	<i>Personne référente</i>	Louise BENOIT – Gladys CAPPELLA 06 37 25 21 87 - 06 03 22 95 46 Equipe Prévention Santé – Organisation des soins medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Des examens et actions de prévention gratuites sont menés par la CPAM et par la MSA pour leur public respectif. Ces dispositifs sont peu utilisés par les habitants du territoire du Val de Fensch.	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>S'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins, coordonné avec le médecin traitant.</p> <p>En lien avec le MT, bénéficiaire, au regard des préconisations de l'EPS, d'orientations dans le système de santé, pour des prises en charge médicales et/ou éducatives adaptées.</p> <p>Pour le MT, avoir un éclairage complémentaire, essentiellement éducatif et préventif, sur l'état de santé et les habitudes de vie de son patient par une équipe pluriprofessionnelle et bénéficiaire d'un soutien dans l'orientation de son patient vers des prises en charge spécifiques notamment éducatives.</p>	
<b>Etapes de mise en œuvre –</b>	Promouvoir l'EPS, Examen de Prévention en Santé permettant aux assurés de bénéficier d'actions de dépistage, de faire le point sur leur santé en individuel,	



<p><i>Description synthétique</i></p>	<p>et de bénéficier d'une offre complémentaire fondée sur une approche éducative en collectif.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectives à la demande du partenaire pour l'aider à mobiliser son public à s'inscrire.</li> </ul> <p>Temps collectifs participatifs et conviviaux permettant l'émergence d'une dynamique de groupe mobilisatrice autour de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'un forum et la tenue d'un stand.</li> </ul> <p>La MSA Lorraine déploie un programme avec les mêmes objectifs que le Centre de Prévention et d'Examen de Santé de la CPAM auprès de ses assurés, intitulé les « Instants Santé ». A la différence, la MSA Lorraine projettera une équipe infirmière, accompagnée par une diététicienne dans le territoire pour aller vers les publics 25 – 74 ans sous-consommant des soins. La prochaine se déroulera en 2024.</p> <p>Etapes de déroulement du programme :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 1er rendez-vous avec un entretien motivationnel, réalisé par un infirmier, et une animation nutritionnelle, réalisée par une diététicienne. Si la séance se déroule en présentiel, un bilan biologique et des mesures peuvent s'ajouter.</li> <li>2. Consultation de prévention : elle est réalisée par un médecin généraliste choisi par l'assuré ou trouvé par la caisse.</li> <li>3. Actions de prévention : elles sont proposées à l'assuré à l'issue de la consultation de prévention. L'assuré peut bénéficier également de l'offre du guichet unique de la MSA (santé-sécurité au travail, accompagnement des personnes en situation de détresse psychologique, etc.).</li> </ol> <p>La MSA Lorraine dispose également d'une version des Instants Santé adaptées pour les jeunes.</p>
<p><b>Durée de l'action</b></p>	<p>Action pérenne MSA Lorraine, se déroulant tous les 5 ans. La prochaine aura lieu sur l'année 2024.</p>
<p><b>Partenaires de l'action</b></p>	<p>ISO, Structures partenaires associatives ou non associatives.</p>
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Les assurés de la CPAM, ciblage prioritaire pour les populations en situation de précarité ou ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier : chômeurs, retraités, inactifs, jeunes sans emploi...</p> <p>Les assurés de la MSA Lorraine âgés de 25 à 74 ans sous-consommant de soins, et pour les Instants Santé Jeunes, les assurés entre 16 et 24 ans.</p>
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>Territoire de la CA du Val de Fensch.</p>

<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	CPAM et MSA Lorraine.  Le financement de cette action s'inscrit dans le fonctionnement du centre de sante de Metz de la CPAM de Moselle et dans le fonctionnement d'Instants santé à la MSA Lorraine.
	Autres ressources mobilisables  <i>(Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Indicateurs de processus :  Nombre de campagnes d'Instants Santé et Instants Santé Jeunes réalisées.  Nombre de participants aux Instants Santé et Instants Santé Jeunes.  Taux de consultations de prévention réalisées.  Nombre de participants à la première étape du bilan (bilans pré-médicaux + Entretiens Personnalisés par Téléphone).	

<b>Fiche action structurante (5.1.3)</b>	<b>Développer le réseau des premiers-répondants.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Association française des premiers répondants.
	<i>Personne référente</i>	Frédéric LEYBOLD.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	Quand une personne est victime d'un arrêt cardiaque, les premières minutes sont décisives. En attendant que les secours arrivent, le premier répondant le plus proche peut être mobilisé afin de procéder aux gestes de premier secours.	
<b>Lien avec les Projet Régional de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 7 du Projet Régional de santé : « Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé »	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Limiter les séquelles liées au temps de prise en charge des personnes victimes d'un arrêt cardiaque.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	Les volontaires s'inscrivent à une formation sur le site de l'AFPR, après avoir été formés ils sont recensés dans la base de données de l'association et pourront être notifiés et intervenir en cas d'arrêt cardiaque dans leur secteur .	
<b>Durée de l'action</b>	Un an avec possibilité de renouvellement.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et communes de la vallée.	
<b>Public visé</b>	Personnes majeures souhaitant se former aux gestes qui sauvent	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget prévisionnel global</i>	3 000€.
	<i>Financeurs et montants</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch : 3 000€.

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Prêt de salles de formation.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui, les citoyens se forment volontairement.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées.</li> <li>- Nombre de formations.</li> <li>- Nombre d'intervention via l'application de l'AFPR.</li> </ul>	

<b>Fiche action structurante (5.1.4)</b>	<b>Soutenir la campagne de vaccination anti HPV.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
	<i>Personne référente</i>	Charlotte BARTHEL.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>Les infections HPV peuvent être contractées par simple contact au niveau des parties génitales, souvent lors de rapports sexuels (avec ou sans pénétration), pouvant évoluer vers des cancers : 6400 nouveaux cas de cancers HPV sont recensés par an en France, dont 1 sur 4 chez les hommes et 3000 nouveaux cas CCU avec 1000 décès.</p> <p>La vaccination anti HPV agit en prévention des lésions précancéreuses. Elle est non obligatoire mais fortement recommandée pour les filles et les garçons de 11 à 14 ans révolus (2 doses).</p> <p>Une expérimentation de la vaccination anti HPV a été menée en Grand Est sur 2019-2022 dans les départements 54, 55, 67, 68 et 88.</p> <p>Le Président de la République a annoncé le 28 février 2023 la vaccination anti HPV gratuite pour l'ensemble des élèves garçons et filles de 5<sup>ème</sup> dès la rentrée scolaire 2023-2024 (année de naissance 2011).</p> <p>Le centre de vaccination du centre d'examen de santé de la CPAM de la Moselle est missionné par l'ARS Grand Est et l'Education Nationale pour vacciner contre le HPV et réaliser le rattrapage vaccinal des élèves filles et garçons scolarisés en classes de 5<sup>ème</sup> dans tous les collèges publics et dans les collèges privés volontaires sous contrat avec l'Education Nationale. La vaccination est soumise</p> <p>Le Centre de vaccination organise deux passages par année scolaire dans chaque collège pour : administrer la première dose de vaccin anti HPV et la seconde dose anti HPV à 6 mois d'intervalle ; réaliser le rattrapage vaccinal.</p> <p>La vaccination en collège est gratuite et soumise à l'accord écrit des deux parents. Les jeunes filles et garçons et leurs parents peuvent aussi choisir se faire vacciner dans les cabinets de médecine de ville.</p> <p>Organiser la cohérence et la qualité des messages de prévention entre le centre de vaccination et les professionnels de santé libéraux constitue donc un enjeu fort, à même de faciliter l'adhésion des parents et des jeunes à la vaccination.</p>	

<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 7 du Projet Régional de santé : « Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	L'action sera menée en articulation avec les acteurs institutionnels et de terrain du contrat de ville.	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Améliorer le taux de couverture vaccinal anti HPV.</p> <p>Favoriser l'information et la formation des professionnels de santé libéraux volontaires.</p> <p>Communiquer vers la population et faciliter l'accès à la vaccination.</p>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p><b>Apporter un appui au centre de vaccination pour organiser l'information et la formation des professionnels de santé libéraux du territoire en partenariat avec la CPTS :</b> organiser des temps de sensibilisation et de formation visant à fournir des connaissances sur la vaccination HPV et la manière d'aborder la question avec la patientèle (présentiel et webinaire).</p> <p><b>Soutenir l'information du public cible :</b> prendre appui sur les ressources de l'INCA et de Santé Publique France pour relayer la communication institutionnelle relative à la campagne de vaccination anti HPV, en direction des communes du territoire et des publics.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Annuelle, en lien avec le calendrier scolaire.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Centre de Vaccination du centre d'examen de santé de la CPAM de Moselle ; CPTS Moselle 3 vallées ; professionnels de santé libéraux, pratiquant en exercice coordonné ou non ; Education Nationale.	
<b>Public visé</b>	Professionnels de santé libéraux ; Jeunes filles et garçons âgés de 11 ans et leur parents.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	Prêt de salles par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et mobilisation du service et des moyens de communication.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	

<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.
<b>Politiques Publiques concernées</b>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et catégories de professionnels mobilisés par territoire et pour chaque campagne de vaccination.</li> <li>- Typologie, durée et nombre des formations proposées.</li> <li>- Nombre et types de professionnels présents aux formations.</li> <li>- Couverture vaccinale HPV.</li> </ul>

<b>Fiche action structurante (5.2.1)</b>	<b>Accompagner les personnes malades du cancer vers la pratique d'une activité physique.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure</i>	Comité de Moselle de Ligue contre le cancer.
	<i>Personne référente</i>	Diane WELFRINGER – Rémi DELAPORTE.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 met en avant la pratique de l'activité physique comme étant bénéfique pour les personnes en rémission. Pendant la période de maladie, les patients voient leurs capacités physiques diminuer, la pratique d'une activité physique va leur permettre de se remettre en forme, ce qui les aidera à mieux supporter leur traitement. La pratique d'une activité physique va également leur apporter une meilleure estime de soi, une meilleure qualité de vie, de l'autonomie... Autant de facteurs décisifs dans la rémission du cancer.</p> <p>Le Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer propose un accompagnement des patients tout au long de la maladie.</p>	

<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Accompagner les patients pendant et après un cancer, à travers la pratique d'une activité physique adaptée.</p> <p>Renforcer la coopération avec la médecine libérale pour inciter davantage de patients pendant et après un cancer, à pratiquer une activité physique adaptée.</p> <p>Développer les relations avec les clubs sportifs du territoire pour ouvrir des nouveaux créneaux dédiés avec l'activité physique adaptée (APA).</p>
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Une vingtaine d'ateliers gratuits (yoga, gym douce, Pilâtes...) sont proposés sur l'ensemble du territoire Mosellan, encadrés par des professionnels diplômés et formés à l'activité physique adaptée (APA).</p> <p>Les patients accèdent aux activités sur la base d'un certificat médical. Ils bénéficient d'un bilan d'activité physique adaptée.</p> <p>En partenariat avec le Comité de Moselle de La Ligue contre le cancer, deux offres sont proposées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des séances de natation adaptées, le jeudi de 16h à 17h à la piscine communautaire de Florange.</li> <li>- Un groupe de marche nordique piloté par l'Association FOC Athlétisme de Florange.</li> </ul> <p>Le bilan et les séances d'activité physique adaptée sont intégralement financées par la Ligue contre le cancer, sans reste à charge pour les patients.</p>
<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne
<b>Partenaires de l'action</b>	CA du Val de Fensch (piscine communautaire de Florange) ; Association FOC Athlétisme de Florange ; CPTS Moselle 3 vallées et structures d'exercice coordonnées du territoire ; Médecins généralistes du CH d'Hayange du CHR Metz-Thionville.
<b>Public visé</b>	Patients atteints et/ou ayant été atteint d'un cancer.
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>
	<i>Financiers montants et</i> Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer.



	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition gracieuse d'une partie de la piscine intercommunale de Florange par la Communauté d'Agglomération.
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'environnement et le cadre de vie des habitants / L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Non.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	Le patient rencontre le chargé de soin de support, qui établit un bilan de ses capacités fonctionnelles, après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, établi par le médecin. Un bilan sera refait un an plus tard, pour permettre à la personne atteinte et/ou ayant été atteinte d'un cancer, de mesurer ses progrès.	

<b>Fiche action structurante (5.2.2)</b>	<b>Développer le sport sur ordonnance avec PrescriMouv et Moselle Mouv.</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action expérimentale/innovante	
<b>Porteurs</b>	<i>Structure</i>	Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) / PrescriMouv.
	<i>Personne référente</i>	Joris Petitmangin.

	<i>Structure</i>	Moselle Mouv.
	<i>Personne référente</i>	Charles Lamarche.
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.	
<b>Contexte et enjeux locaux (synthèse)</b>	<p>L'OMS préconise 150min d'activité physique modérée par semaine. Il a d'ailleurs été prouvé par des études menées par l'OMS que pratiquer une activité physique régulière contribue à réduire le risque de survenue, d'aggravation ou de récurrence de plusieurs maladies.</p> <p>La Communauté d'agglomération travaille avec les deux réseaux, qui sont déjà implantés sur le territoire</p>	
<b>Lien avec les Projets Régionaux de Santé ou Santé Environnement</b>	Axe 1 du Projet Régional de Santé : « Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».	
<b>Lien avec Contrat de ville, PCAET...</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Permettre aux patients d'accéder à des activités sportives adaptées à leurs problématiques de santé.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description synthétique</b>	<p>Le médecin traitant prescrit une activité physique adaptée aux pathologies du patient, qui va bénéficier d'un bilan complet et pourra ensuite commencer à pratiquer.</p> <p>Pour PrescriMouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le médecin traitant prescrit une activité physique adaptée aux pathologies du patient, qui va bénéficier d'un bilan complet et pourra ensuite commencer à pratiquer. Voici les étapes du dispositif :</li> <li>➤ Présentation du dispositif par le médecin et prescription d'APA.</li> <li>➤ Orientation sur le dispositif via le numéro unique pour la région Grand Est : 06 52 62 64 37.</li> <li>➤ Réalisation d'un bilan initial par le professionnel de l'activité physique adaptée ou un masseur kinésithérapeute .</li> <li>➤ 12 séances financées, suivi d'un bilan intermédiaire.</li> <li>➤ Orientation sur une structure formée et labélisée PrescriMouv.</li> <li>➤ Bilan final à 6 mois.</li> <li>➤ 3 entretiens téléphoniques de suivi à 3, 6 et 9 mois.</li> </ul> <p>Liste des ALD 30 + troubles muscles squelettiques + COVID + Obésité tout IMC.</p>	

<b>Durée de l'action</b>	Action pérenne.	
<b>Partenaires de l'action</b>	Ordre des médecins, Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Maison Sport-Santé de la Moselle, Département de la Moselle, Université de Lorraine, Région Grand Est, ARS, Région Grand Est, Régime Local, Assurance maladie, DRAJES.	
<b>Public visé</b>	Patients en affection de longue durée (ALD) identifiés par le médecin traitant.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financements et montants</i>	Pour PrescrMouv : ARS, Conseil Régional, Assurance Maladie et Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle.
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	L'offre de soins et l'offre de services.	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités de santé ?</b>	Oui, pour PrescriMouv : prise en charge financée sur 12 séances.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Sport-Santé.	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ordonnances réalisées.</li> <li>- Nombre de personnes suivant le programme.</li> <li>- Etat de santé de la personne avant et après le programme.</li> </ul>	

